

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 17 mai 2021

Délibération n° 2021 – 17/05/2021 – 1

Verbatim du conseil d'administration du 24 février 2021

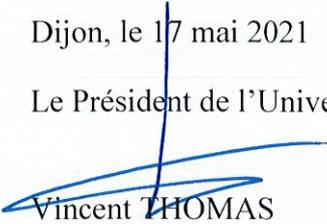
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 21 Membres représentés : 6 Total : 27	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 3 Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 24 février 2021.**

Dijon, le 17 mai 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du Conseil d'administration du 24 février 2021

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 24 février 2021

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Madame Patricia FAUQUE,
Madame Alexandra LAURENT (procuration à Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST),
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Membre absent

Monsieur Alexandre COCHET

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Lionel CROGNIER (présent à partir de 15h),
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,
Madame Marie-Geneviève GERRER (procuration à Madame Elsa LANG-RIPERT),
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Membre absent

Madame Peggy CÉNAC.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC (présent jusqu'à 15h15 puis procuration à Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX),
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Membres absents

Monsieur David COUSSON,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK,
Madame Louise BOUCHÉ (suppléée par Madame Léana MC CARTHY),
Madame Gwladys BOUILLIN (procuration à Madame Ambre ADAMIAK),
Monsieur Arthur SABATIER,
Monsieur Alexandre TISSIER (présent jusqu'à 16h25 puis suppléé par Monsieur Gauthier MAIMBOURG).

Membre absent

Monsieur Anton MARQUES RODRIGUES.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE,
Monsieur Éric CHENAL (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Madame Maude CLAVEQUIN (suppléée par Madame Francine CHOPARD),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (présent à partir de 15h),
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN.

Membres absents

Madame Pascale PONSE-WILHELM,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Émilie BARTHET, Directrice des Bibliothèques universitaires,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Madame Muriel LECULLIER, Agent comptable,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du président de l'université
Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Pierre-Alexandre Falbaire, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion	14
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 17 décembre 2020	14
III) Questions financières	18
1. Prolongation des plafonds de nuitée dans le marché d'hébergement Rydoo-lalbatros	18
IV) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 4 février 2021.....	20
1. Évaluation qualitative de l'usage des fonds CVEC	21
2. Convention de partenariat mise en place avec les associations pour l'accueil d'étudiants dans le cadre du semestre REO.....	24
3. Appels à projet 2021 Région Bourgogne Franche Comté	25
- Vie étudiante (AAPVE).....	25
- Équipements pédagogiques et numériques.....	30
4. Travaux de la FSDIE des 2/12/2020, 13/01/2021 et 20/01/2021	32
- Travaux de la FSDIE du 2/12/2020.....	32
- Travaux de la FSDIE du 13/01/2021.....	34
- Travaux de la FSDIE du 20/01/2021.....	39
5. Travaux de la commission de la pédagogie.....	40
- Projets internationaux	40
- Offre de formation rentrée 2021.....	44
• Pour les étudiants de PASS : capacités d'accueil de la L2 et modalités d'accueil	44
• Projet d'ouverture d'un nouveau parcours – M2 mention Philosophie – parcours Humanités médicales environnementales.....	48
V) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 02 février 2021	51
1. Demande de subvention	51
VI) Convention entre l'université fédérale UBFC et les établissements membres concernés par des unités de recherche labellisés par le CNRS.....	53
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)	64
VII) Tarifs, subventions et dons – Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subvention engageant l'université de Bourgogne	64
VIII) Compte-rendu des conventions hors subvention	65
IX) Questions diverses.....	66

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 24 FEVRIER 2021)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- ... la salle 259 où nous sommes 6, donc le maximum des effectifs autorisés en présentiel. Nous avons branché les micros pour permettre la retranscription sur le verbatim de nos échanges.

Et donc, je pense que nous pouvons ouvrir cette session.

Bonjour à toutes et à tous.

Merci pour votre présence à ce conseil d'administration dont l'ordre du jour est modérément copieux mais néanmoins important.

Il y a bien sûr un point d'information que je vais réaliser immédiatement, ensuite l'approbation du verbatim, des questions financières relatives à la prolongation des plafonds de nuitée dans le marché d'hébergement Rydoo-lalbatros, donc des questions un peu techniques en réalité, les travaux de la CFVU, les travaux de la Commission de la Recherche, la question de la convention entre UBFC, la COMUE et les établissements membres qui concerne la signature CNRS et puis quelques points à adopter, en principe sans débat, sur lesquels nous n'avons pas, je crois, reçu de questions.

Mme Pucéat.- Non.

Le Président.- J'en ai confirmation. Et puis donc sur les tarifs, subventions et dons, d'une part, et sur le compte-rendu des conventions hors subvention et puis éventuellement des questions diverses bien entendu.

I) Informations du Président

Le Président.- Alors, simplement quelques informations, nous nous sommes vus il n'y a pas très longtemps.

Au dernier conseil d'administration, j'avais ouvert ce conseil en faisant état de la disparition d'anciens collègues, et malheureusement nous avons à déplorer deux disparitions également au cours de la semaine dernière ou de la semaine d'avant.

Deux juristes qui plus est, qui ont marqué mon parcours de formation, mon parcours intellectuel, mes recherches parfois. Il s'agit... Alors, je suis d'autant plus ému pour le dire que Francine Chopard est présente, là, je vous vois Madame Chopard, et il s'agit de votre papa Claude Courvoisier qui était mon professeur de droit public...

Vous m'entendez ?

Mme Chopard.- Oui. Tout à fait.

Le Président.- Très bien.

Donc qui a été mon professeur de droit public, évidemment il y a déjà quelques années. Il était en retraite depuis quelques années également. Il est parti il y a, je dirais, une quinzaine de jours à l'âge de 86 ans.

Il était agrégé de droit public. Je crois, ce n'est pas une information officielle et c'est un souvenir que j'ai, qu'il était le plus jeune agrégé de France. Il était particulièrement brillant et, pour ma part, juste une toute petite anecdote, j'étais extrêmement épaté de le voir capable d'intervenir sur des sujets qui me dépassaient à l'époque, d'intervenir pendant plusieurs heures d'affilée sans aucune note, uniquement grâce à cette capacité d'assimilation, d'analyse et de pédagogie formidable.

Il a été un grand professeur. Il a été l'un de mes grands professeurs et vraiment je suis particulièrement ému de faire part de sa disparition.

Alors, je le dis là, bien sûr, je présente mes condoléances à vous, Madame Chopard bien sûr, à toute votre famille, vos enfants aussi et ses petits-enfants, bien entendu au nom de l'université et aussi en mon nom personnel. Il y a évidemment une carte écrite qui vous est adressée.

Donc disparition de Claude Courvoisier, du professeur Courvoisier.

Disparition également d'un autre juriste, d'un autre éminent juriste, Jacques Dehaussy qui était son aîné d'une dizaine d'années. Jacques Dehaussy était aussi un publiciste et un internationaliste et il a été un très grand esprit aussi.

Il a été doyen de la faculté de droit de Dijon dans les années 60, de 61 à 69, de mémoire, et ensuite il a poursuivi sa carrière à Paris II où il a été titulaire d'une chaire de droit international. Et il a ensuite été recteur adjoint de l'académie de Paris.

J'ai moins rencontré le professeur Dehaussy dans ma formation, néanmoins j'ai pu assister à ses interventions en colloques, soit en tant que conférencier, soit en tant que participant. C'était un esprit d'une particulière clarté et d'une immense culture juridique. C'était extrêmement impressionnant et... Voilà. C'est encore un grand juriste qui nous quitte.

Cela fait beaucoup ! Parce qu'il y a eu Philippe Khan, il y a peu de temps, un internationaliste aussi, donc Claude Courvoisier, Jacques Dehaussy, vraiment des grands noms qui ont marqué la faculté de droit de Dijon bien sûr mais l'université de Bourgogne. Et Jacques Dehaussy était membre du CREDIMI pendant de très nombreuses années.

Donc, j'adresse également en mon nom personnel et au nom de l'université de Bourgogne et de la faculté de droit toutes mes condoléances à la famille du Professeur Dehaussy.

Autre information, qui évidemment est moins grave mais qui nous préoccupe tout autant, c'est la Covid-19 avec quelques informations.

Alors, une première information très récente, j'ai eu le mail de Luis Le Moyne, qui est présent à ce conseil d'administration, sur la fermeture de l'ISAT pour

cause de Covid. Alors bien sûr, Luis, je vais te passer peut-être la parole pour que tu puisses expliquer rapidement les causes de cette fermeture mais je peux les résumer très rapidement.

C'est que d'abord la Nièvre est très affectée par le variant anglais de la Covid, j'en ai eu confirmation ce matin par l'ARS lors de la cellule veille Covid que nous avons réalisée ce matin à 8h00, et donc ils nous indiquent qu'il y avait un point d'attention, voire d'inquiétude sur la Nièvre s'agissant du variant anglais et un agent technique, je crois, de l'ISAT a été testé positif et de nombreux cas contacts ont dû être mis en isolement immédiatement, ce qui, je crois, empêche tout simplement d'ouvrir les bâtiments.

Luis, tu peux sans doute poursuivre et compléter mon information.

M. Le Moyne. - Oui. Vincent, Monsieur le Président, merci.

Donc c'est malheureusement tristement banal.

La Nièvre avait été très peu affectée par la Covid, en toute relativité, donc, peut-être qu'il y a moins d'attention... Il y a eu moins d'attention chez les Nivernais. Elle est maintenant très affectée, et effectivement un de nos retraités, qui continuait à effectuer des missions à l'ISAT, a été testé positif.

Et pendant la semaine de congés, malheureusement toute la restauration universitaire étant sinistrée, les agents ont dû partager un repas en prenant quand même des précautions mais dans des conditions potentiellement infectantes et donc huit agents au total se sont mis en confinement.

Le test est attendu ce jeudi. Il n'y a pas de symptômes chez aucun des agents pour l'instant.

Mais enfin, cela touche quand même le personnel qui est censé ouvrir les portes le matin, fermer les portes le soir, le ménage, la maintenance des bâtiments et donc... Bon, l'ISAT n'est pas fermée, les chercheurs peuvent venir quand même, mais sachant qu'il n'y a pas d'entretien, que le chauffage peut être défaillant, que les surfaces ne sont pas désinfectées comme elles l'étaient auparavant. Donc il faut redoubler de vigilance.

On a effectivement demandé à ce que la présence soit limitée à la nécessité vraiment maximale.

Enfin, voilà la situation. Rien d'alarmant. Il faut qu'on redouble de vigilance.

Le Président. - Très bien.

Merci pour ces éléments complémentaires.

Alors cette vigilance, elle doit être celle de l'ISAT bien sûr mais aussi de tous les campus de l'université de Bourgogne.

On a un retour à 20 % en présentiel qui a été mis en œuvre progressivement avant les vacances, qui doit normalement être effectif maintenant depuis lundi.

On voit d'ailleurs les effets de ce retour à 20 % sur notre campus, en tout cas à Dijon où ça y est, ça revit. Non seulement il fait beau mais il y a des étudiants et cela fait beaucoup de bien, je vous le dis. Cela fait de la vie sur notre campus. Cela allonge un peu les files d'attente devant le restaurant universitaire mais bon, c'est pour la bonne cause.

Vous savez qu'en matière de restauration universitaire, j'avais pris la parole à plusieurs reprises dans les réunions avec le rectorat, dans les réunions avec le CROUS bien sûr, mais aussi par voie un peu informelle auprès de certains conseillers de Frédérique Vidal mais également auprès de la DGESIP pour demander à ce que des salles de restauration soient rouvertes et puissent donc

permettre à des étudiants d'avoir une place assise, dans le respect des consignes sanitaires bien sûr, pour pouvoir déjeuner. Et cela, je l'avais demandé dès le début du mois de janvier parce qu'on voyait les étudiants qui parfois déjeunaient à plusieurs dans une voiture vitres fermées, sans masque, sans gestes barrières, etc. Et c'était évidemment totalement contreproductif.

Par ailleurs, les étudiants, vu le froid, avaient tendance à se réfugier dans les locaux des bâtiments de l'université – ce qui est bien normal – et finalement se retrouvaient dans des situations où ils déjeunaient ensemble sans respecter les gestes barrières, sans qu'on puisse assurer un service de nettoyage, de désinfection, enfin, bref, de manière un peu anarchique... Pas de manière péjorative du tout, mais simplement par la force des choses.

Alors, cela a été réclamé. Cela a été poussé par le ministère parce qu'il y avait – on va dire – des arbitrages interministériels qui n'étaient pas favorables aux étudiants et finalement enfin on l'a eu.

On a obtenu aussi autre chose, contre quoi je m'étais insurgé, c'était la fermeture des restos universitaires, des restaurants universitaires à partir de 18h00 en raison du couvre-feu au prétexte qu'il s'agissait de restaurants et que comme tous les restaurants étaient fermés après le couvre-feu, voilà, il n'y avait pas de raison que les restaurants universitaires soient ouverts. Bon.

On a obtenu un assouplissement, désormais les étudiants peuvent aller chercher leur repas après 18h00 au restaurant universitaire et c'est bien normal parce que je crois qu'il y avait une analyse extrêmement confuse qui était faite par l'exécutif. Confuse, pourquoi ? Tout simplement parce qu'elle confondait action sociale du restaurant universitaire qui permet à l'étudiant d'avoir un repas chaud le soir et surtout en hiver et un lieu de convivialité qui est un restaurant gastronomique ou un bistrot dans lequel on peut éventuellement boire un verre en bonne compagnie. Voilà. Mais c'était deux choses différentes et enfin, enfin cela a été entendu. Tant mieux, cela va dans le bon sens, même si c'est un peu tardif puisque maintenant nous revenons aux beaux jours manifestement.

En ce qui concerne toujours la situation Covid-19, dire un petit mot sur la campagne de tests qui a commencé sur notre campus.

Alors, cette campagne de tests, pour l'instant, elle a été finalement peu mobilisée. Pourquoi ? Parce que le SSU se charge de réaliser les tests antigéniques depuis que ces tests antigéniques existent, c'est-à-dire que cela fait plusieurs mois, depuis qu'ils sont à notre disposition. Et il y a des agents du SSU qui sont tout à fait aptes à réaliser auprès de tout notre public, c'est-à-dire aussi bien les étudiants que les personnels, des tests anti Covid.

Pour vous donner un ordre de grandeur, avant les vacances, on avait recensé, sur la dernière semaine avant les vacances, je crois, une douzaine ou une quinzaine de tests faits dans la semaine, donc sur sollicitation spontanée des étudiants.

Cela augmente depuis la rentrée. Hier, dans la seule journée d'hier, on était à 17 tests réalisés par le SSU. D'accord ?

Nous avons une capacité *grosso modo* de faire, dans des situations normales, une vingtaine de tests par jour dans cette configuration-là.

En ce moment, le SSU est en train de recruter ce qu'on appelle des médiateurs qui sont en voie de formation pour pouvoir augmenter la capacité de test sur le campus.

La chose est un peu précipitée par de nouvelles instructions que nous avons reçues, s'agissant du protocole de test.

Désormais, dès qu'un cas positif est recensé, l'ensemble des cas contacts de cette personne testée positive doivent être testés, enfin tous les cas contacts doivent être testés immédiatement, c'est à « J zéro » comme il est dit dans la nouvelle circulaire.

À « J zéro », cela signifie qu'on n'attend plus les symptômes, on n'attend plus que les cas contacts soient symptomatiques pour les tester, on les teste immédiatement.

Alors, la conséquence de cette nouvelle instruction c'est que... Pour le moment, évidemment nous ne sommes pas débordés par les tests mais il est à craindre que si le nombre de cas positifs – qui est limité, ce matin, nous avons recensé 11 cas positifs étudiants sur les sept derniers jours et deux cas de personnels positifs, donc pour le moment on n'est pas débordé –, mais si nous devons avoir plus de cas positifs, si nous devons en avoir 40, 50, etc., alors, alors nous risquerions d'être confrontés tout de même à un problème de capacité à réaliser les tests de tous les cas contacts identifiés.

Néanmoins, on y travaille. On y travaille avec le SSU. On y travaille avec l'ARS. Et bien entendu, pour le moment, il n'y a pas de souci, je vous le dis et nous nous préparons à augmenter, on va dire, la voilure de notre capacité de test. Voilà.

Un dernier point d'information qui concerne toujours la Covid.

Cela concerne la vaccination.

Nous avons reçu au SSU des doses d'AstraZeneca, (*suite inaudible*). Nous en avons reçu une dizaine par médecin et nous en aurons deux dizaines par médecin.

Alors, plus exactement, pardon, excusez-moi, j'ai été imprécis sur cela.

Chaque médecin reçoit une dose de vaccin qui permet de vacciner 10 personnes. D'accord ? Et nous avons quatre médecins habilités à vacciner, si bien que nous avons d'ores et déjà 40 vaccinations possibles à partir de demain et nous aurons une deuxième vague de doses, ce qui nous permettra de vacciner dans un premier temps 80 personnes.

Alors, c'est peu et beaucoup en même temps, enfin bon, ce n'est qu'un début.

La direction générale des services va envoyer un mail à l'ensemble des personnels, c'est pour vacciner en principe les personnels de plus de 50 ans.

L'organisation ne va pas être facile parce que si nous croulons sous la demande, on ne pourra pas satisfaire tout le monde.

Donc, on a arrêté un principe c'est qu'en principe... On va lancer ce mail. On va informer de l'ouverture de cette campagne de vaccination et seront vaccinées les personnes qui se présenteront bien sûr en premier. Mais s'il y a affluence – ce qui est fort possible – alors les médecins établiront un ordre de priorité en fonction de la situation sanitaire propre à chaque demandeur, si vous voulez. Qu'évidemment on ne vaccine pas quelqu'un qui ne présente finalement que très peu de facteurs de risques par préférence ou par priorité par rapport à quelqu'un qui présenterait, lui ou elle, des facteurs de risques importants en cas de contamination à la Covid-19.

Donc, voilà comment cela va se faire, de manière très pragmatique. Mais l'idée étant de lancer aussi la vaccination, une possibilité de vaccination au profit des personnels qui le souhaiteraient. Cela partira, je regarde le directeur général des services, mais normalement le message devrait partir dans les heures qui suivent ou dans la journée de demain.

Donc, on devrait aboutir dans cette première vague de vaccination à l'uB à environ 80 personnels vaccinés.

Voilà à peu près pour ces informations générales du Président. Alors, j'ai un problème d'interface, je ne vois pas si les mains sont levées ou pas.

Alors, ce que je vous propose c'est que je m'absente une seconde et que je relance Teams pour essayer de le remettre. À tout de suite, c'est vraiment une histoire de quelques secondes.

Merci pour votre patience.

Interruption de la séance suite à des problèmes techniques.

Le Président.- Très bien. Donc, écoutez, voilà à peu près où nous en sommes sur ce point Covid.

Ah ! Peut-être une toute petite dernière information c'est que nous sommes en train de finaliser... Vous savez, on avait réalisé au mois de septembre une petite plaquette de 16 pages, je crois, sur tout ce qui avait été fait par la communauté pour faire face au premier confinement/déconfinement entre le mois de mars et le mois de juillet.

Donc, le service com est en train de mettre la dernière touche au deuxième volume, à la deuxième plaquette sur cette... On n'appelle plus cela « crise sanitaire » mais « situation sanitaire inédite » puisque la crise dure depuis tellement longtemps que c'est devenu une situation, ce n'est plus un point de crise, c'est une crise interminable.

Et donc voilà. Cela va faire un bilan sommaire bien sûr, on essaye de dire tout mais évidemment ce n'est pas très développé, en 16 pages tout ce qui a été fait depuis septembre par notre communauté.

Et vous savez, nous savons tous, les uns et les autres, quel travail cela représente et quel courage, et vraiment quel engagement de toute notre communauté, que ce soit du côté des étudiants ou du côté des personnels. Les personnels bien sûr administratifs qui ont dû s'adapter évidemment, mais je pense aussi aux enseignants qui ont été ballotés, hybridation, pas hybridation, on revient, on fait un coup de présentiel, un coup on revient, on repart, enfin... Donc cela a été difficile pour eux. Vraiment difficile pour tout le monde, on est bien d'accord, mais je crois particulièrement difficile.

En tout cas, il y aura plusieurs infos... Enfin beaucoup d'informations, je crois, sur ce qui s'est passé au cours de ces derniers mois.

Et donc dès qu'il sera finalisé, idéalement on aurait pu espérer se voir et vous le distribuer en main propre aujourd'hui, comme on l'avait fait au mois de septembre, cela n'a pas été possible. Mais en tout cas on va multiplier les formules papier parce qu'on s'est aperçu que ce n'était pas tellement lu par un lien PDF et que vu le travail réalisé par tout le monde, cela valait peut-être la peine de diffuser sous format papier un peu partout dans les composantes, dans les labos, dans les services centraux, dans les services administratifs délocalisés, etc. pour que les uns et les autres sachent tout le travail que les autres ont réalisé tout simplement, pas qu'eux bien sûr mais que tout le monde a réalisé.

Mme Pucéat.- Guy-Daniel dit qu'il n'a pas tout suivi sur les tests, je pense que c'est le moment où cela a dû couper.

Le Président.- Ah ! Alors, sur les tests, il faut que je reprenne un petit peu alors.

Alors pour les tests, globalement les statistiques sont les suivantes.

Avant les vacances de février, on avait très peu de demandes de tests. On en avait eu juste, la semaine avant les vacances, on en avait eu entre 12 et 15, tests réalisés dans la semaine, pas par jour, dans la semaine par le SSU.

Depuis la rentrée, donc depuis lundi, là cela augmente. Par exemple, hier, on a eu 17 tests réalisés par le SSU dans la journée.

Le SSU, en l'état actuel de sa configuration, peut réaliser 15 à 20 tests par jour, ce qui, au regard des demandes, etc., semble adapté.

Néanmoins, le protocole de test vient d'évoluer. Nous avons reçu une circulaire qui nous dit que désormais on n'attend pas que les cas contacts présentent des symptômes pour tester, on teste les cas contacts immédiatement à « J zéro », pour reprendre l'expression utilisée par les spécialistes de santé.

Cela change évidemment les conditions d'organisation de notre SSU parce que, là, pour l'instant il est configuré pour 15/20 tests par jour. Il a d'ores et déjà commencé à recruter des médiateurs et les former pour les aider en cas d'augmentation, on va dire, du nombre de tests. Et il est très clair que ce matin nous avons 13 cas positifs recensés au cours des 7 derniers jours dans notre université par le SSU, 11 cas d'étudiants, 2 cas de personnels. Donc, tant qu'on est sur cette voilure, on va dire, bon, cet ordre de grandeur, on peut faire face, il n'y a pas de difficulté, etc.

Mais si nous passons, par exemple, à 50 cas positifs, cela signifie que tous les cas contacts, il va falloir organiser leurs tests. Et là, en l'état actuel des choses, voilà il faut qu'on travaille encore à augmenter la capacité de tests du SSU avec l'aide notamment des médiateurs.

Nous allons aussi réactiver le contact avec les pharmacies et notamment la pharmacie du boulevard Gabriel, de l'angle du boulevard Gabriel et du boulevard de l'Université qui avait accepté de faire les tests parce qu'il est équipé pour réaliser ces tests. Maintenant, il ne pourra pas en faire 50 par jour, je ne le crois pas.

Donc, il faut, de ce point de vue-là, qu'on s'adapte rapidement aux nouvelles normes qui nous ont été adressées récemment.

Est-ce que c'est bon pour les tests ? Ce point-là, c'est bon ? OK. Très bien.

N'hésitez pas, on échange avec Emmanuelle Pucéat qui veille et puis Jean-Marc Bourgeon également dans la salle.

Très bien.

Je n'ai pas d'autres informations. Si vous voulez poser des questions... Enfin, voilà, n'hésitez pas, même si en principe on les réserve aux questions diverses, mais, moi, cela ne me gêne pas qu'on puisse échanger. Vraiment comme vous voulez, et puis de toute façon, vous le savez très bien que vous pouvez prendre la parole à tout moment bien entendu.

On peut rentrer dans les points soumis à discussion, si vous voulez bien, avec l'approbation du verbatim.

Je te cède la parole.

M. Rollin.- Monsieur le Président !

Le Président.- Oui. Oui.

M. Rollin.- Excusez-moi, je voulais prendre la parole mais apparemment...

Le Président.- Moi, je ne vois pas. Je suis désolé.

Mme Pucéat.- Ah ! Cela vient d'arriver.

M. Rollin.- Il ne le prend pas de mon côté quand j'appuie sur la main pour prendre la parole.

Le Président.- D'accord. Je vous en prie.

M. Rollin.- Dans les questions diverses, je voulais revenir sur un point qui a été abordé lors du comité technique et qui concerne directement les personnels BIATSS.

Le Président.- Oui.

M. Rollin.- Et la réponse apportée au comité technique n'est pas satisfaisante auprès des personnels, c'est l'obligation qui a été imposée aux personnels de prendre, les personnels de la maison de l'U, de prendre 5 jours de congés de manière régulière. Alors j'ai relu l'intervention de Monsieur le directeur général des services...

Le Président.- Oui.

M. Rollin.- De manière régulière tous les 3-4 mois.

Déjà on est un peu choqué parce que je rappelle quand même que le droit sur la prise d'un congé est quand même très règlementé, donc l'employeur peut imposer dans certains cas des périodes de congés ou de refus de congés pour des raisons de service mais il faut qu'il les justifie. Là, ce n'est pas le cas.

Plus la raison de donner - alors le côté un peu, je m'excuse mais cela a été pris par les personnels aussi comme cela, ressenti par les personnels comme cela -, un côté très paternaliste, tout à coup sous couvert du bien-être de santé des personnels qu'on pouvait entendre, on nous dit il faut que les personnels prennent des congés.

Mais en même temps Monsieur le directeur général des services nous dit que les personnels doivent prendre des congés parce qu'ils travaillent le samedi, le dimanche, etc.

Donc, déjà avant d'obliger les personnels à prendre des congés, je pense qu'il faut que la direction générale des services doive s'interroger pourquoi nous avons des services qui travaillent le samedi, des personnes qui travaillent le samedi et le dimanche et qui travaillent tard le soir, c'est un problème d'organisation des services.

On peut se poser la question : quelle est l'influence, la conséquence des décisions prises depuis des années sur le plan de retour à l'équilibre avec des services qui ont été démantelés, des personnels qui ont été enlevés de ces services, ce qui donne une surcharge de travail aux personnels qui sont là.

Donc il y a un aspect de la réponse qui n'a pas été satisfaisante et qui, en termes de droit des personnes, des salariés, pose problème. Puisque les droits à congés sont justifiés. Jusqu'à maintenant dans le droit, l'employeur doit demander pourquoi les personnels (*suite inaudible*) les congés. Là, maintenant, cette fois-ci on demande aux personnels de justifier pourquoi ils ne prennent pas de congés, ce qui est quand même une interprétation de la loi qui est très loin de ce qu'elle dit.

Donc, ce sont des points sur lesquels les personnels sont choqués. De plus, pour un certain nombre de personnels, ils organisent leurs congés annuels en fonction aussi de leur conjoint, conjointe, compagne, compagnon, suivant leur situation familiale, c'est-à-dire qui ne sont pas tous dans l'université, que beaucoup ont aussi une vie de famille à côté, qu'ils organisent leurs congés sur l'année.

Ce sont des choses, des aspects qui n'ont pas été du tout pris en conséquence... En charge par le directeur général des services.

Donc, nous rappelons, nous le SNASUB que nous sommes opposés là-dessus, donc nous avons... La réponse que nous faisons à tous les personnels c'est ne posez pas de congés et voilà. Vous n'avez pas à justifier pourquoi vous ne posez pas de congés puisque la loi ne vous le demande pas.

Mais c'est quand même une réponse... Je suis choqué parce qu'on ne travaille pas sur le... Si on pense que simplement pour résoudre le mal-être au travail, il suffit de dire aux personnels tous les 3 mois vous prenez vos jours de congés. Non. On sait ce qu'il y a derrière.

La véritable... Puisque le directeur général des services a fait à un certain nombre de personnels, un mail sur la gestion du compte épargne temps qui est un coût pour l'université et c'est cette chasse aux congés qui est faite. Et c'est cela qui n'est pas acceptable pour les personnels. Voilà !

Je vous le dis. Il était important de le dire dans une réunion officielle qui est le conseil d'administration pour dire l'opposition des personnels à qui... Qui dans ce cadre-là, dans des conditions de travail difficiles : en télétravail, avec une charge de travail conséquente du fait de la crise sanitaire, à qui on remet une pression supplémentaire dans leur gestion de leur vie familiale et annexe.

Voilà ce que je voulais dire Monsieur le Président.

Le Président.- Bien...

M. Rollin.- Mais je sais que la réponse du directeur général ne me convaincra pas, donc je le sais, le paternalisme m'a été insupportable pendant les 8 ans de la présidence précédente, je ne la supporterai pas sur cette présidence-là.

Le Président.- Alors je vais donner la parole au directeur général des services pour... Je crois... Enfin, je n'ai pas le sentiment que c'était une volonté paternaliste.

En tout cas, dans ce que j'ai compris de cette mesure.

M. Rollin.- Cela a été perçu comme cela.

Le Président.- Oui. C'est aussi parce qu'il y a une dimension dans les services qui étaient concernés, parce que je crois que tous les services n'étaient pas concernés, dans les services qui étaient concernés, il y avait aussi une dimension « qualité du travail collectif ».

Si les gens sont épuisés, fatigués au bout d'un moment c'est aussi la qualité du fonctionnement du service qui en pâtit. Voilà.

M. Rollin.- Oui, mais, cela, Monsieur le Président nous pouvons l'entendre. Mais ce n'est pas la question, ce n'est pas parce que tous les 3-4 mois, à la rigueur, les personnels prendront des congés, qu'ils seront en meilleure forme, qu'ils travailleront 6 à 7 jours par semaine.

Le Président.- Non. Alors...

M. Rollin.- Il faut se poser la question, pourquoi les personnels en sont amenés à travailler comme cela, d'abord, avant de vouloir mettre un pansement sur une jambe de bois.

Le Président.- Non. Non.

M. Rollin.- C'est cela. On attaque des droits des personnels au nom de soi-disant... Sans résoudre les véritables causes, c'est là où est le problème.

Le Président.- Oui. Alors les causes sur le travail le samedi et le dimanche... Bon. Moi... Un, je le regrette et deux, je veux le combattre, que ce soit clair.

C'est-à-dire qu'en dehors des horaires de travail normaux, il n'y a pas lieu, même quand on est en télétravail, de travailler, d'envoyer des mails, de répondre aux mails, etc.

Moi, je me souviens même d'une discussion que nous avons eue où, moi, je suis prêt, si les organisations professionnelles en sont d'accord, à demander à la DNUM de suspendre les messageries professionnelles pendant les week-ends, par exemple. Moi, cela ne me dérangera pas.

Franchement, certaines entreprises ou certaines administrations l'ont fait et j'y suis, à titre personnel, favorable.

Maintenant si la communauté ne veut pas, etc., c'est un autre sujet, mais en tout cas...

M. Rollin.- Je pense que là-dessus, Monsieur le Président, vous n'aurez aucun problème d'avoir le soutien du SNASUB puisque nous avons déjà fait cette proposition lors du confinement, du premier confinement justement pour protéger les agents, qu'il y ait une déconnexion pendant les week-ends.

Donc, là-dessus nous n'aurions aucun problème pour vous soutenir sur cette décision.

Le Président.- Alors très bien.

Moi, j'avais... Dans mon souvenir, j'avais le sentiment que c'était l'inverse.

Mme Pucéat.- Oui. Moi aussi.

Le Président.- Mais...

M. Rollin.- Non. Non. Une déconnexion, je sais que des universités le font.

Le Président.- Oui. Oui. Oui. Oui. Alors, moi, j'y suis favorable, il n'y a aucun problème. Je n'ai aucune difficulté là-dessus.

Et peut-être d'ailleurs que cela évitera à ma boîte de saturer le week-end, cela, c'est purement une incise personnelle.

Donc, de ce point de vue-là, moi, j'y suis tout à fait favorable.

Il faut également que dans le télétravail, qui est nouveau dans notre mode de fonctionnement, que les uns et les autres nous nous éduquions au télétravail aussi et cela, c'est important.

Quand je parle d'éducation au télétravail, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que quand on est en présence dans les locaux, on arrive à 8h-8h30, on repart il est 17h-17h30, on a la pause méridienne, on a etc. Et puis une fois qu'on est rentré chez soi, on cesse de travailler et c'est normal. Voilà.

Il faut également que ce soit la même chose en télétravail, c'est-à-dire qu'autant l'employeur est en droit de solliciter le télétravailleur sur les horaires normaux de bureau, etc., autant en dehors, normalement, non seulement l'employeur ne doit pas solliciter, mais je ne pense pas que ce soit le cas, mais peut-être que cela arrive sur 2 800 personnels, il y a bien des échanges en dehors des horaires de bureau, cela, j'en suis persuadé, je ne veux pas être naïf. Mais en principe, en principe un personnel de l'uB, alors *a fortiori* un personnel administratif parce que chez les enseignants, l'organisation du travail n'est pas la même, mais en principe les personnels n'ont pas à adresser des mails ou à travailler en dehors des horaires de bureaux normaux. Voilà !

Donc cela, pour moi, cela doit être très clair. Mais je pense qu'on ne fait pas les choses comme cela d'un claquement de doigt. Il y a des gens, on sait que chez les personnels, il y a des gens qui angoissent à l'idée d'avoir loupé quelque chose, qui donc vont travailler en dehors des horaires. Il y en a d'autres qui vont peut-être s'organiser autrement et dire je vais rattraper le soir ou je ne sais pas quoi, enfin etc., etc. Bref. Il y a plein d'éléments, de facteurs qui viennent bouleverser ce qu'on pourrait imaginer de manière idéale.

Mais je crois qu'il doit y avoir pour tout le monde une éducation au télétravail de la même manière qu'on arrive à des horaires précis au bureau quand on est en présence, quand on est à distance, on doit aussi respecter, respecter les normes du travail et des normes qui participent de la qualité de vie au travail aussi.

Maintenant que je (*mot inaudible*) ce propos général, je vais passer la parole à Alain Helleu pour qu'il puisse préciser mes réponses.

M. Helleu.- Merci Président. Je vais m'adresser à tout le monde sauf à Monsieur Rollin puisqu'il a récusé tous mes arguments que je pouvais avancer, donc cela n'a pas beaucoup d'intérêt pour ses oreilles.

Alors cela dit, pour revenir sur ces jours, effectivement j'ai envoyé un mail aux gens de la Maison de l'U dont je valide les congés pour leur dire de prendre des congés, de prendre des congés sur une période qui allait jusqu'au 15 mars.

Alors sur la décision, il y a déjà un précédent puisque l'université l'a fait et le conseil d'administration a pu voter la prise de 5 jours de congés l'année dernière au mois d'avril.

C'est parti de l'idée que certains cadres, pour au moins deux d'entre eux, avaient des difficultés et ont des difficultés dans leur travail. Il s'est avéré que quand on a regardé les congés et bien ils ne prenaient pas de congés et que la prise des congés, veiller à la prise de congés, c'est une façon d'anticiper un certain nombre de difficultés, à commencer par les collègues ; les collègues entre eux et pour eux-mêmes, pour leur santé.

Alors ce point a été débattu avec des élus du CHSCT, y compris en présence de Samia Angelov, la psychologue, notre psychologue du travail. Il m'a semblé qu'il y avait un certain consensus sur cette question et la question a été à nouveau débattue en CT avec les membres du CT, on ne fait pas les choses en catimini, et là aussi il me semble qu'il y a eu un certain consensus.

Donc, l'idée, c'est d'avoir le souci de savoir si les gens prennent des congés. Maintenant dire les gens ont le droit de ne pas prendre les congés, de traverser une

période de 4 mois sans prendre de congés, moi, cela m'interroge. Je m'interroge à la fois sur l'organisation du travail, sur la capacité à organiser son propre travail, sa capacité et la capacité à s'organiser collectivement. Pour moi, c'est une difficulté majeure, c'est un signal.

Vous n'êtes pas sans savoir que quand les gens travaillent 6 heures dans la journée, ils ont une pause obligatoire de 20 minutes qui est prévue. Donc on prévoit, quand quelqu'un travaille la journée, la nécessité de s'arrêter, mais on ne prévoit pas sur une durée de 3 ou 4 mois, la nécessité de poser des jours de congés qui sont faits pour se reposer.

Alors les congés ne permettent pas de se reposer de tout, il n'empêche que les congés, c'est le premier médicament. Je veux dire quand quelqu'un a des difficultés, la première chose à faire c'est déjà se reposer.

Voilà. Cela fait partie de la discussion et j'ai demandé donc que les personnes posent 5 jours de congés.

Ensuite les personnes qui ne souhaitent pas le faire, sont tout à fait libres d'écrire, écrire un texte, d'expliquer pour quelles raisons ils ne prennent aucuns congés et puis voilà, et puis cela fera l'objet d'une discussion.

Moi, je n'ai aucune difficulté par rapport à cela.

Sur le contrôle des CET, c'est la même idée. Quelqu'un qui est capable de poser plus de trois semaines de congés sur le CET de manière régulière, moi, en tant que représentant de l'employeur, je vais interroger cette personne sur les raisons qui le poussent à poser autant de jours congés. C'est-à-dire en contrepartie à renoncer à prendre 3 ou 4 semaines, 5 semaines de congés. Ne pas se préoccuper de cela au nom de la liberté de l'agent, je trouve que c'est une conception qui n'est pas du tout la mienne. Je ne me prononcerais pas sur cette conception, cela fait partie, à mon avis, de l'interrogation légitime de l'employeur dans le cadre de l'anticipation des RPS que de s'interroger pourquoi un agent ne prend pas 5 semaines de congés et les pose sur son CET.

S'il y a trop de travail, cela interroge sa hiérarchie, si c'est autre chose, si ce sont les workaholics, cela interroge tout le monde, à commencer par la médecine du travail, donc cela fait partie des points à discuter.

Maintenant, chaque fois qu'une règle est posée, évidemment il y a toujours une échappatoire, la personne dit « je vous explique pourquoi je ne prends pas des jours de congés pendant une durée de 4 mois » et puis après, nous, en fonction de la réponse, cela entraîne un nouveau débat, mais... Voilà.

Mais encore une fois, il y a eu un précédent puisque l'année dernière au mois d'avril, pour les vacances de printemps, le CA avait voté 5 jours de congés pour tout le monde.

Voilà ma réponse.

Et je ne cherche pas à vous persuader. Chacun est libre de penser ce qu'il veut penser de cet aspect des choses, mais, moi, je pense que l'employeur doit légitimement s'interroger sur quelqu'un qui ne pose pas de congés pendant 4 mois, surtout quand on connaît la période qu'on traverse, beaucoup de gens sont en télétravail, que le télétravail peut parfois être délicat, voire dangereux sur la santé des personnes, pour moi, on a, nous, l'obligation de s'interroger sur la non prise de congés.

Le Président. - Bien.

Monsieur Rollin, j'ai vu que vous aviez levé la main.

M. Rollin.- Simplement, je rappelle que quand même l'année dernière, c'était la loi qui le demandait. Donc de dire que le conseil d'administration, oui, il l'a voté mais c'est la loi. Elle s'appliquait jusqu'au 31 décembre 2020, les 5 jours de congés qu'on a pris, qui ont été imposés par l'employeur.

Elle ne s'applique plus après le 31 décembre 2020.

Monsieur le directeur général, déjà, c'est un petit raccourci que parce qu'il y a eu un précédent... Oui. Il y a eu un précédent par la loi jusqu'au 31 décembre 2020.

De dire que maintenant l'employeur... Ce sont les personnels qui doivent justifier pourquoi ils ne prennent pas de congés, ce n'est pas la loi qui le dit. La loi, elle dit que l'employeur, il doit justifier pourquoi il impose des congés, une période de congés à des employés.

Ne changez pas le cadre de la loi, Monsieur le directeur général des services, parce que, là, ce que vous venez de dire, c'était important, heureusement qu'il y a un enregistrement, parce que dans le cadre d'un recours auprès du tribunal administratif on va s'en servir.

Il ne faut pas... Regardez le texte ! L'employeur peut imposer un certain nombre de jours de congés mais il faut une délibération du conseil d'administration, il faut une délibération avec les organisations syndicales.

Vous avez un... De dire le paternalisme, c'est cela « je fais pour le bien-être des personnels », travaillons sur le bien-être des personnels. Travaillons à ce que les services soient dimensionnés en termes de personnels pour les tâches qui leur sont confiées. Cela, vous trouvez tout à fait normal de supprimer 60 postes sur la campagne d'emploi ; 120 depuis 3 ans. Cela ne vous dérange pas.

Le bien-être des personnels, là, c'est autre chose. C'est cela qui est important.

Donc, la loi, elle est là. N'inversez pas le cadre de la loi. On va discuter parce que le message que vous envoyez aux personnels, d'ailleurs que vous avez envoyé, à aucun moment vous ne leur dites qu'il faut qu'ils justifient s'ils ne prennent pas de congés. S'il y a la possibilité de ne pas en prendre. Donc, c'est un peu facile. Voilà.

C'est pour cela que vous ne me convaincrez pas parce que quelque part vous avez une belle parole, oui, mais ce que vous faites aux agents de la Maison de l'U, vous êtes en train de (*mot inaudible*) parce que les personnes, là, commencent à prendre la tasse. Je vous le dis.

Le Président.- Simplement, peut-être pour nuancer votre propos, Monsieur Rollin, la QVT, on a commencé à travailler dessus. On a mis en place un certain nombre de choses. On a développé autant que possible le télétravail en essayant de mettre en place des... Et de confier aux personnels du matériel, on va dire, *ad hoc*. Bien sûr c'était nécessaire, bien sûr il y avait une contrainte, mais il n'empêche qu'on l'a tout de même fait. On l'a accompagné. En tout cas, moi, je l'ai accompagné de manière tout à fait volontaire et pas du tout non plus paternaliste. Voilà. Cela participe aussi à certaines convictions.

Sur les 60 postes gelés, ils sont toujours gelés, c'est vrai. Il n'empêche qu'on a travaillé. On vous a, je crois, déjà rendu compte un petit peu des échanges dans le cadre du DSG, des échanges qu'on a eus avec la DGESIP pour demander, on va dire, un rééquilibrage de la subvention pour charges de service public.

Et l'objectif est bien de dégeler ces postes mais ce n'est même pas l'objectif, l'objectif c'est d'aller plus loin.

Alors vous allez dire je m'engage et puis si j'échoue, voilà, j'échouerai. Mais en tout cas, cela ne fait pas un an qu'on est élu.

Par contre, depuis qu'on est élu, on porte le propos et l'objectif est bien de desserrer l'étau sur l'emploi. Cela n'a pas changé une seconde et on va continuer à le faire.

On a eu l'annonce d'ailleurs, peut-être une information, une annonce sur le DSG de phase 2, là, qui doit arriver. On va avoir très peu de temps, quelques semaines pour finaliser ce dialogue. C'est au cours du DSG 2 qu'on verra les effets de cette première offensive, on va dire, de ce travail de conviction de l'État, de ses représentants, mais je pense qu'on a été entendu. Voilà. Très clairement. En tout cas, on a été écouté d'une oreille attentive et j'espère, j'espère qu'on aura déjà un premier signe encourageant pour augmenter la dotation RH de cette subvention pour charges de service public. Voilà.

Donc, on y travaille aussi. Je crois que la vice-présidente QVT a déjà mis en place un certain nombre de choses. Les choses sont en train de se faire. On y travaille.

Et j'espère, j'espère qu'on va pouvoir obtenir des résultats et le plus rapidement possible. Voilà.

En tout cas, c'est vraiment ce que nous souhaitons tous, collectivement.

Voilà. Je propose de continuer parce que cela fait déjà presque une heure qu'on est sur ce point, sur les informations du Président. C'est plus long que ce qui était prévu.

Donc, je vais passer tout de suite la parole pour aborder le point II sur l'approbation du verbatim, à Emmanuelle Pucéat. Tu as la parole Emmanuelle.

Point A : Points soumis à discussion

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 17 décembre 2020

Mme Pucéat.- Merci.

Donc, dans un premier temps pour des questions autour des votes, pourriez-vous, s'il vous plaît, l'ensemble des membres présents répondre, écrire « présent » dans le fil de discussion pour que vous puissiez être comptabilisés avant de passer aux questions qui appellent des votes ?

Et Arthur Sabatier a demandé la parole.

Le Président.- Oui. Alors, est-ce que c'est pour l'approbation du verbatim ?

Mme Pucéat.- Alors, on n'en est pas encore à l'approbation du verbatim.

Le Président.- D'accord.

Mme Pucéat.- Mais à répondre présent.

Le Président.- Ah ! Pardon. Excuse-moi.

Mme Pucéat.- Donc, je laisse un petit peu quelques minutes à l'ensemble des administrateurs pour répondre présent.

Et ensuite, j'en profite aussi pour vous préciser que les votes, que j'annonce après, en comptant dans le fil de discussion Teams, ces votes, pour l'ensemble ici du CA, seront annoncés sous réserve de recomptage à la fin parce qu'il arrive parfois qu'il y ait un délai quand je comptabilise les votes et ensuite il y a une ou deux personnes parfois qui répondent avec un certain délai après que ce vote ait été fait.

Donc, voilà. Ces votes seront annoncés mais sous réserve de recomptage à la fin de la séance.

Bien. Alors, j'ai l'impression que tout le monde a répondu présent. Je ne vois plus d'autres arrivées ici.

Le Président.- Alors, j'ai l'impression qu'il y a deux mains, trois mains de levées. Arthur Sabatier, Nathalie Munier-Jolain. Alors, je n'en vois plus que deux. Est-ce que...

Mme Pucéat.- Alors, il y a Arthur Sabatier.

Le Président.- OK.

Arthur Sabatier, vous vouliez intervenir sur quel point ?

M. Sabatier.- Bonjour. Ce n'est pas sur le verbatim, c'était également sur un point d'actualité.

Le Président.- Est-ce qu'on reporte cela aux questions diverses peut-être pour progresser dans l'ordre du jour ? Si vous voulez bien.

M. Sabatier.- Oui. Aucun problème. Merci.

Le Président.- Merci à vous.

Mme Pucéat.- Alors donc maintenant, donc vous avez reçu le verbatim.

Y a-t-il des remarques sur le verbatim du 17 décembre 2020 ?

On n'en a pas reçues jusqu'à présent.

Très bien.

Donc, s'il n'y a pas de remarque, je vais lancer le premier vote. Ah ! Nathalie Munier-Jolain demande la parole, je crois, mais on ne l'entend pas.

Mme Munier-Jolain.- J'ai l'impression que vous ne m'entendez pas.

Le Président.- Si, ça y est.

Mme Munier-Jolain.- Donc, on est plusieurs à ne pas avoir la possibilité d'avoir accès au fil de discussion, donc on ne peut pas voter.

Je crois que Francine Chopard et Nadiège Baille sont dans la même situation que moi.

M. Deroussiaux.- Pareil, je n'ai pas accès au tchat, donc je ne peux pas voter, ni mettre présent, par exemple.

Mme Pucéat.- Alors, en fait il faudrait se déconnecter et se reconnecter par le groupe Teams CA...

Le Président.- D'accord. Je ne sais pas si vous avez entendu. Ce qu'il faudrait que vous fassiez de votre côté, c'est vous déconnecter et vous reconnecter via Teams et pas par le lien qui vous a été envoyé pour participer à la réunion.

Et lorsque vous arrivez sur Teams, vous allez au groupe CA – Conseil d'administration.

Interruption de la séance suite à des problèmes techniques.

Mme Pucéat.- Pour Cédric Clerc, ils sont 4 *a priori*. On va juste faire l'essai en se déconnectant et reconnectant par Teams. Effectivement si cela ne marche pas à ce niveau-là, on leur demandera de voter oralement.

Le Président.- Bon. On attend une seconde. Je vois quelqu'un revenir.

Mme Pucéat.- Il y a Nadiège Baille qui lève la main.

Le Président.- Nadiège Baille oui. Allez-y.

Mme Baille.- Je viens de faire l'action, cela ne fonctionne pas. Je n'arrive toujours pas à... Pourtant j'ai Teams sur mon PC, donc normalement j'étais bien connectée via Teams, pas par lien et je n'ai toujours pas le fil de discussion. Je ne sais pas ce qui se passe.

Mme Pucéat.- Donc elle votera oralement.

Le Président.- Alors, est-ce que vous pouvez voter oralement ?

Mme Pucéat.- Oui. Oui. C'est ce qu'on va faire. Ils vont voter oralement, ils ne sont que 4.

Le Président.- Il va falloir voter oralement, si cela ne vous dérange pas. Parce que je vois... Si cela ne marche pas, c'est le seul moyen.

Mme Baille.- Pas de souci.

Le Président.- D'accord. Merci alors. Merci.

Mme Pucéat.- Je reprends le micro.

Le Président.- D'accord. Oui. Vas-y, reprends.

Mme Pucéat.- Donc si je ne me trompe pas, les quatre personnes qui ne peuvent pas voter dans le fil de discussion sont Arnaud Deroussiaux, Nathalie Munier-Jolain, Nadiège Baille et Madame Chopard.

Je n'oublie personne ?

Je pense que c'est bon, personne ne lève la main.

Donc, nous allons lancer le premier vote sur le verbatim.

Donc, je vous demanderais d'exprimer votre vote dans le fil de discussion pour ceux qui le peuvent entre « refus de vote », « abstention », « pour » ou « contre ». Et donc ensuite pour les personnes qui ne peuvent pas s'exprimer dans

le fil de discussion, je vous demanderais, l'un après l'autre, d'exprimer votre vote oralement.

Le Président.- Les participants sont en train de voter.

Mme Pucéat.- Les participants sont en train de voter. Donc peut-être Madame Munier-Jolain ?

Interruption de la séance suite à des problèmes techniques.

Le Président.- Nathalie Munier-Jolain ? Pas sûr qu'elle soit revenue.

Mme Pucéat.- Alors, Monsieur Deroussiaux ?
Madame Baille ?

Mme Baille.- C'est bon pour moi mais je ne les vois pas. Je ne vois pas Nathalie sur le fil de discussion, les participants, donc je pense qu'elle ne s'est pas encore reconnectée.

Mme Pucéat.- D'accord. Et Madame Chopard.

Le Président.- Et Madame Chopard ? Non. Je ne la vois pas non plus.

Mme Pucéat.- Ambre, tu as deux voix, il faudrait voter deux fois.

Le Président.- Et Elsa aussi apparemment. Elsa...

Mme Pucéat.- Donc, je n'ai que des « pour » dans le fil de discussion.

Le Président.- Alors, Nathalie Munier-Jolain me dit qu'elle renonce. Je lui envoie... J'essaie quand même, si elle réutilise le lien. Alors cela, ce n'est quand même pas très confortable aujourd'hui.
Je propose de continuer...

Mme Pucéat.- Poursuivre sur ce vote-là ?

Le Président.- Oui.

Mme Pucéat.- Donc, nous avons un vote à l'unanimité pour approuver ce verbatim du conseil d'administration du 17 décembre 2020.

23 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Donc, nous pouvons passer ensuite aux points sur les questions financières.

Est-ce que tout le monde m'entend ? Je parle un peu fort pour... Je pense que oui.

Le Président.- Oui. J'ai le sentiment, oui.

III) Questions financières

1. Prolongation des plafonds de nuitée dans le marché d'hébergement Rydoo-lalbatros

Mme Pucéat.- Donc, sur les missions... Dans le cadre des questions financières, donc dans le cadre des missions qui sont effectuées par les agents de l'uB, les nuitées sont plafonnées en termes de dépenses possibles et le montant maximal de ces nuitées a été déjà voté en octobre 2019 avec une date de fin qui avait été, il me semble, si je ne m'abuse, imposée par le rectorat qui était le 2 janvier dernier.

Et l'idée ici, c'est de prolonger ces plafonds de nuitée pour les dépenses en mission jusqu'à la fin du marché que l'uB avec Rydoo-lalbatros, c'est-à-dire jusqu'au 15 janvier 2023.

Donc ces plafonds sont les suivants, alors je voulais les projeter pour que vous les ayez sous les yeux. Ici. Voilà. Donc est-ce que tout le monde peut les voir ?

Donc ces plafonds de nuitée dans le cadre du marché d'hébergement s'élèvent à 140 € par nuit à Paris, 120 € pour les villes supérieures à 200 000 habitants et de 100 € en province, sachant qu'il existe un tarif exceptionnel de 300 € pour l'accueil de personnalités extérieures ou en cas d'une absence d'offre hôtelière de proximité ou même en l'absence carrément d'hôtel disponible.

Ce qui nous est demandé ici, c'est d'approuver ces plafonds de nuitée et de leur donner une validité jusqu'au 15 janvier 2023.

Avez-vous des questions sur ce point sur les questions financières ?

Le Président.- Apparemment pas de question.

Mme Pucéat.- Donc, s'il n'y a pas...

M. Le Moynes.- Juste un commentaire, Vincent, c'est que ce sont des tarifs qui sont tout à fait raisonnables.

À un moment donné, il y a eu des plafonds plus bas et moi qui suis, par la force des choses, amené à me déplacer, y compris à Dijon, très, très régulièrement, en-dessous de cela, c'est parfois un peu compliqué, mais ces tarifs-là sont tout à fait raisonnables.

Donc, j'appuie cette proposition.

Le Président.- Oui. Oui.

D'abord, cela plafonne tout de même, c'est-à-dire qu'on n'ira pas dans des hôtels de luxe, cela, c'est certain.

Mais néanmoins, cela permet effectivement... Ce sont des tarifs à peu près raisonnables, enfin réalistes.

Mme Pucéat.- Ils sont assez similaires à ceux du CNRS.

Le Président.- Oui. Oui. D'accord. Oui. Ce sont les mêmes que...

Mme Pucéat.- Oui.

Le Président.- Peu ou prou les mêmes qu'au CNRS.

J'annonce également que Nathalie Munier-Jolain nous a rejoints par lien et donc votera oralement.

Mme Pucéat.- Très bien.

Donc, je vous propose d'approuver, s'il n'y a pas d'autres questions, les plafonds de nuitée dans le marché d'hébergement Rydoo-lalbatros de 140 € pour la ville de Paris, 120 € pour les villes supérieures à 200 000 habitants, 100 € en province avec un tarif exceptionnel de 300 € pour l'accueil de personnalités extérieures, d'absence d'offre hôtelière de proximité et d'absence d'hôtel disponible avec ces montants qui sont valables jusqu'au 15 janvier 2023.

Je vais lancer le 2^{ème} vote dans le fil de discussion.

Le Président.- Cédric Clerc a levé la main.

Mme Pucéat.- Ah ! Très bien.

Le Président.- Cédric Clerc, vous pouvez y aller.

M. Clerc.- Je voulais savoir si c'était Paris même ou en fait l'agglomération parce que dans les textes qui régissent les frais de mission en général on parle de...

Mme Pucéat.- C'est Paris même.

M. Clerc.- Enfin pas d'agglomération, mais comment ? Métropole ou quelque chose comme cela.

Mme Pucéat.- Ce n'est pas Ile-de-France. C'est Paris.

Le Président.- Ce n'est pas Ile-de-France, c'est bien Paris même.

M. Clerc.- Paris même. D'accord.

Le Président.- Oui. Oui.

Mme Pucéat.- Voilà. Donc, j'ai lancé le deuxième vote dans le fil de discussion. Je vous laisse exprimer votre vote entre « refus », « abstention », « pour » ou « contre ».

Et ensuite donc pour les personnes qui ne peuvent pas voter dans le fil de discussion, pourriez-vous exprimer votre vote oralement ?

Donc, Madame Munier-Jolain ?

Mme Munier-Jolain.- Pour.

Mme Pucéat.- Très bien.
Madame Baille ?

Mme Baille.- Pour également.

Mme Pucéat.- Monsieur Deroussiaux ? Qui a dû nous quitter.
Et Madame Chopard qui n'a pas dû revenir non plus.

Le Président.- Madame Chopard. Oui. Je ne la vois plus dans la liste des participants, je n'y touche plus parce que... J'ai peur que cela saute.
Et Madame Baille, participant externe. Ah c'est bon ?

Mme Pucéat.- Non. Madame Baille, c'est bon.

Le Président.- C'est bon. D'accord.

Mme Pucéat.- Et Madame Munier-Jolain.

Le Président.- Oui. Oui. Pardon. Oui. Oui. D'accord. Très bien.

Mme Pucéat.- Monsieur Deroussiaux, lui, est arrivé à se connecter dans le fil de discussion.

Le Président.- D'accord. Donc c'est bon ?

Mme Pucéat.- C'est bon.

Le Président.- Très bien. On va y arriver.

Mme Pucéat.- J'attends juste une minute de plus... Est-ce que tout le monde a bien voté ?

Le Président.- Et Madame Chopard est revenue également dans la liste des participants.

Mme Pucéat.- Alors, est-ce que Madame Chopard voit à nouveau le fil de discussion ou sinon pouvez-vous donner votre vote à l'oral ?

Mme Chopard.- Oui. Je vote pour, il n'y a pas de souci.

Mme Pucéat.- Très bien. Merci.

Le Président.- Merci. Très bien.

Mme Pucéat.- Donc, voilà, je crois que tout le monde a exprimé son vote, donc merci pour ce vote à l'unanimité.

23 voix pour (unanimité)

IV) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 4 février 2021

Mme Pucéat.- Et nous pouvons maintenant passer aux travaux de la CFVU du 4 février 2021 avec un point sur l'évaluation qualitative de l'usage des fonds CVEC.

On va peut-être passer la parole... Je vais arrêter de partager l'écran.

Le Président.- À Ambre.

Mme Pucéat.- À Karen.

Le Président.- À Karen. Pardon.

1. Évaluation qualitative de l'usage des fonds CVEC

Mme Fiorentino.- Oui. Bonjour. Bonjour à toutes, bonjour à tous.

Le Président.- Bonjour Karen.

Mme Fiorentino.- Est-ce que vous m'entendez ?

Le Président.- Très bien. Très, très bien.

Mme Fiorentino.- Parfait.

Bien. Alors pour contextualiser un petit peu, la CVEC a été mise en place à la rentrée 2018, donc tout récemment. C'est un impôt qui est acquitté par tous les étudiants de formation initiale non boursiers.

Cette CVEC doit favoriser le développement de la vie de campus qui est un facteur de réussite et... Donc c'est tout ce qui contribue à l'accompagnement social, culturel, sportif de l'étudiant. Tout ce qui favorise les actions associatives, ce qui favorise également le développement durable.

Donc, il y a un suivi quantitatif de cette CVEC qui est réalisé par le pôle Pilotage et un suivi qualitatif donc qui est plus tourné vers l'utilisation des fonds puis l'importance des publics touchés.

Donc, est soumis à votre approbation, un tableau qui présente les actions menées pour l'année 2019, qui est la première année de plein exercice.

Le 24 septembre 2018 a été adopté par le conseil d'administration la composition de la commission CVEC qui a été modifiée en avril 2019 et c'est la commission CVEC qui a adopté le programme des actions financées avec le produit de la CVEC.

Le PFVU a fait un gros travail. Le PFVU a proposé des objectifs, des indicateurs à tous les services affectataires, bénéficiaires de cette CVEC sur la base d'une circulaire nationale 2019.

Il y a eu des échanges avec les services affectataires qui ont conduit à une adaptation des objectifs et des indicateurs pour mieux prendre en compte les activités locales.

Alors, je ne rentre pas dans le détail, mais vous verrez que, par exemple, sur la dimension sociale, l'ensemble des actions est porté par des associations, alors autour notamment des actions alimentaires avec les jardins partagés ou encore la Petite fac qui est une crèche qui accueille les enfants des personnels et des étudiants.

Alors, il y a relativement peu d'actions sur le plan social, sachant que l'accompagnement social est l'une des missions dévolues au CROUS, donc il est lui-même destinataire des fonds CVEC.

A la CFVU, un certain nombre de services affectataires, destinataires de cette CVEC étaient venus pour présenter un petit peu plus en détail les actions menées. Donc par exemple, Samuel Pécaud, qui est directeur du SUAPS, nous a expliqué que les fonds de la CVEC avaient permis d'augmenter le nombre de créneaux en raison de l'augmentation du nombre d'étudiants. Par exemple, le

SUAPS est passé de 138 à 144 créneaux, des plages qui ont été rajoutées essentiellement le week-end, qui sont surveillées par des étudiants rémunérés et, pour des projets éventuels le SUAPS envisage notamment de doubler la capacité de la salle de musculation qui est très sollicitée.

Marie-Laure Baudement, directrice du pôle Culture, nous a expliqué que les fonds CVEC avaient permis entre autre chose de développer les pratiques artistiques pour les étudiants, d'augmenter la programmation culturelle, d'améliorer les infrastructures de l'Atheneum, de faire venir des artistes en résidence, puis de mettre en place des actions avec les étudiants.

Pour le pôle Patrimoine, pour l'année 2019, les crédits CVEC ont permis de participer à la rénovation de l'Atheneum pour 139 000 € et de participer aussi à des investissements dans les infrastructures de sport, notamment une salle de combat, l'extension de la salle de musculation, extension aussi du SSU qui est en cours.

Voilà. Donc cette évaluation qualitative de l'usage des fonds CVEC a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité des 33 membres de la CFVU présents.

Mme Pucéat.- Très bien. Y a-t-il des questions ?

Le Président.- Pas de questions ?

Mme Pucéat.- S'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver l'évaluation qualitative de l'usage des fonds CVEC pour l'année 2019.

Je vais lancer le vote dans le fil de discussion. Donc, je vous laisse exprimer votre vote, donc « refus », « abstention », « pour » ou « contre ».

Et ensuite pour les trois personnes qui n'ont pas accès au fil de discussion.
Madame Munier-Jolain ?

Mme Munier-Jolain.- Pour.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Madame Baille ?

Mme Baille.- Pour également.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Et Madame Chopard ?

Mme Chopard.- Pour également.

Le Président.- Merci.

Alors, je crois que Monsieur Hameau est arrivé. Bonjour.

M. Hameau.- Oui, bonjour. Je ne sais pas si vous m'entendez.

Le Président.- De loin, mais cela va. C'est bien. C'est clair.

M. Hameau.- Très bien.

Le Président.- On a eu des petits soucis techniques, donc tout va bien.

M. Hameau.- Moi, j'étais en commission à la Région avant donc...

Le Président.- Très bien.

M. Hameau.- Il y avait deux, trois petits sujets qu'il fallait voter.

Mme Pucéat.- Je pense que lui non plus ne doit pas avoir accès au fil de discussion.

Le Président.- Alors, est-ce que vous avez accès au fil de discussion ? Par exemple du groupe Teams pour voter.

M. Hameau.- Non.

Le Président.- Alors, si cela ne vous dérange pas, vous êtes quatre comme cela, on va vous demander de voter oralement en disant si vous êtes pour ou contre ou abstention ou...

Mme Pucéat.- « Refus de vote », « abstention », « pour » ou « contre ».

M. Hameau.- Très bien.

Le Président.- Voilà. Donc, là, c'était sur l'évaluation qualitative de l'usage des fonds CVEC.

M. Deroussiaux.- Excusez-moi, Arnaud Deroussiaux...

Le Président.- Oui.

M. Deroussiaux.- J'ai à nouveau perdu le tchat.

Le Président.- Ah !

M. Deroussiaux.- Donc, je vote pour.

Mme Pucéat.- Très bien.

Le Président.- Merci.

M. Hameau.- Donc, Denis Hameau, pour aussi.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Très bien.
Je pense que tout le monde s'est exprimé dans le fil de discussion.

J'ai une abstention et le reste des personnes ont voté pour. Donc, merci pour cette approbation.

23 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer au deuxième point de ces travaux de la CFVU qui concerne la convention de partenariat mise en place avec les associations pour l'accueil d'étudiants dans le cadre du semestre REO.

Karen, tu reprends la parole ?

2. Convention de partenariat mise en place avec les associations pour l'accueil d'étudiants dans le cadre du semestre REO

Mme Fiorentino.- Oui. Alors, très succinctement, c'est un document qui s'inscrit dans le cadre du semestre REO, dont il avait déjà été question ici, qui est un dispositif de remédiation qui s'adresse aux étudiants qui sont en situation de décrochage à la fin de leur premier semestre et qui leur permet de ne pas rester en fait sur une situation d'échec, un sentiment d'échec et donc de construire un projet de réorientation dans le cadre de ce semestre REO.

Et cette année, la responsable pédagogique de ce dispositif, Cathy Perret, a souhaité l'étendre en valorisant l'engagement des étudiants, alors dans des associations uB mais également hors uB, des associations qui ne sont pas labellisées, de l'uB mais qui sont des associations notamment parrainées par la maison des associations.

Donc, cette convention est destinée à servir de cadre pour l'accomplissement tout simplement de cet engagement au sein des associations définissant leurs missions pour protéger à la fois les étudiants, l'uB et puis l'association qui accueillera ces étudiants en précisant, entre autre chose, les conditions sanitaires dans lesquelles ces missions doivent être accomplies.

Donc cette convention de partenariat a été approuvée à l'unanimité des 34 membres de la CFVU présents.

Mme Pucéat.- Très bien. Y a-t-il des questions sur ce point-là ?

Alors, s'il n'y en a pas, je vais lancer le vote. Donc, vous pouvez exprimer votre vote dans le fil de discussion, donc « refus », « abstention », « pour » ou « contre ».

Et pour les personnes qui n'y ont pas accès. Donc, Madame Chopard ?

Mme Chopard.- Pour.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Monsieur Deroussiaux ?

M. Deroussiaux.- Pour.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Madame Munier-Jolain ?

Mme Munier-Jolain.- Pour.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Madame Baille ?

Mme Baille.- Pour.

Mme Pucéat.- Et Monsieur Hameau ?

M. Hameau.- Pour également.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Ah ! Lionel vient d'arriver.

Le Président.- Lionel Crognier. D'accord. Bonjour Lionel.

Mme Pucéat.- Alors, j'attends encore un petit instant, certains sont encore en train de voter. Voilà.

Donc, je n'ai que des pour également dans le fil de discussion. Donc, merci pour cette approbation à l'unanimité.

23 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au 3^{ème} point qui concerne l'appel à projet 2021 de la région Bourgogne Franche-Comté avec un premier point sur l'appel à projet vie étudiante.

C'est Karen également.

3. Appels à projet 2021 Région Bourgogne Franche Comté

- Vie étudiante (AAPVE)

Mme Fiorentino.- Oui, en effet.

Alors, pour vous présenter les tenants et les aboutissants, il faut rappeler que la Région, dont le schéma régional prévoit de favoriser l'amélioration des conditions de vie étudiante et de réussite des études, donc la Région, chaque année, ouvre un appel à projet, dont les bénéficiaires sont les établissements d'enseignement supérieur de la Région Bourgogne Franche-Comté dont l'uB.

Donc, sont éligibles au titre de ces projets, les (*suite inaudible*).

Mme Pucéat.- Karen ?

Le Président.- Tu as été coupée en fait. Je ne sais pas si... En tout cas, de notre côté, tu as été coupée. Si tu pouvais reprendre les 30 secondes avant de...

Mme Fiorentino.- Alors... Oui. D'accord. Très bien. Je disais simplement que pour comprendre le classement, sont éligibles au titre de ces projets, les projets péri-universitaires ou tout ce qui a trait aux formations et para-universitaires, donc cela, c'est tout ce qui est en lien avec les conditions de vie des étudiants.

Des projets dont le coût est compris entre 8 000 et 80 000 €. Sachant que certaines dépenses bien sûr ne sont pas éligibles. Tout ce qui est travaux de

bâtiments, renouvellement des équipements, le salaire des personnels, actions portées par les associations étudiantes également, donc il faut ressortir les projets de l'appel à projet.

Il est demandé à chaque établissement de faire un classement, qui est indicatif, donc qui va vous être proposé ici, qui a été voté en CFVU. Ce classement, après le vote du conseil d'administration, va être envoyé pour avis à l'UBFC, puis à la Région, bon, une fois encore, qui n'est pas obligée d'observer ce classement. Et enfin, les résultats seront connus en juin 2021.

La Région nous avait donné les critères de notation.

D'abord, contribution aux priorités du schéma régional d'enseignement supérieur, c'est-à-dire attractivité et structuration de l'enseignement supérieur en Bourgogne Franche-Comté, optimisation des conditions de vie étudiante et de réussite des études sur le campus, c'est noté sur 40 points.

Envergure et management, noté sur 20 points.

Contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, 20 points également.

Et caractère innovant, 20 points toujours.

Donc, le jeudi 28 janvier, s'est réunie une commission destinée à examiner et à classer tous les projets reçus par le PFVU composée de Sophie Morlaix, Alexandre Fournier, Muriel Henry, Pascal Auroux, François Blais, Mélanie Joseph-Vilain, Alain Helleu, Gracian Didier, Valérie Borde, Chloé Durindel, Magali Khatri et moi-même. Je crois que je n'oublie personne.

Donc, en plus des critères de la Région, dont on a tenu compte, cette année, Sophie Morlaix et moi avons demandé aux pôles et aux composantes qui candidaient d'essayer au moins de s'inscrire dans une thématique commune et qui est bien dans l'air du temps qui est l'entraide entre étudiants.

Donc, le classement qui a été réalisé et disponible dans le cloud sous forme de tableau, a été... Je ne rentre pas dans les détails. Mais juste a été classé au premier rang un projet du SSU, Etudiants relais santé. Il s'agit d'étudiants qui doivent être formés par le SSU pour créer du lien avec les pairs pour animer des actions pédagogiques, ludiques sur la prévention, la santé mentale, les activités physiques, les addictions et qui d'ailleurs ont été préconisées par le ministère de la santé. Et il est prévu que ces étudiants interviennent sur tous les campus.

A été classé second le projet porté par l'UFR Sciences et Tech et l'IUT Dijon-Auxerre qui est la création d'un FabLab, donc un espace de rencontre et d'échange autour de la création, de l'innovation avec un partage d'appareils dédiés. Alors deux lieux ont été prévus, l'un sur l'IUT de Dijon et l'autre qui sera localisé au sein d'un bâtiment du CROUS, et qui sera plus largement ouvert sur la cité donc pour favoriser les interactions avec le tissu associatif.

En troisième position, il y a un projet du pôle Documentation et du SUAPS pour la création d'un espace Zen au sein du Learning Center qui va ouvrir à la rentrée, qui est une offre de cours et d'événements sur le bien-être animés par le SUAPS et le SSU de manière à permettre aux étudiants d'enrichir leur lien social et puis aussi de mieux gérer leur stress, ce qui est encore bien d'actualité.

En quatrième position, nous avons placé un projet de l'UFR Lettres et Philo, UNIVERSICARE qui est un projet global d'accompagnement et de soutien des étudiants précaires, donc à la fois les étudiants du DU Passerelle qui est le DU qui accueille les étudiants en exil et puis aussi les étudiants nationaux en grande précarité. C'est un projet qui concerne environ une soixantaine d'étudiants et qui vise

à l'insertion culturelle et la création de lien entre pairs au travers d'ateliers artistiques et d'événements sportifs.

En cinquième position vient un projet du pôle Culture « Moi chercheur ! », une série de bandes dessinées transmédias qui vont circuler sur les réseaux sociaux, sur l'évolution de l'étudiant vers le métier de chercheur avec une diffusion en direction des étudiants de Licence et de jeunes chercheurs. Et ce qu'on a salué entre autre ici c'est la dimension innovante.

En sixième position vient un projet du pôle Documentation « TGV », une création de travaux de groupes volontaires au sein du Learning Center, donc il s'agit de proposer la formation d'étudiants ambassadeurs pour expérimenter le travail de groupe avec leurs pairs.

En septième position, un projet du pôle Pilotage « Transport des étudiants des formations co-habilitées uB/UFC entre les sites universitaires de Dijon et de Besançon. Alors sachant que (*suite inaudible*) préféré classer ce dispositif seulement en septième position, sachant que de toute façon la Région allait le financer pour laisser leur chance peut-être à d'autres projets. Sachant aussi que chaque année l'UFC fait une demande en miroir.

En huitième position vient un projet de l'UFR Lettres et Philo, donc « Conception et réalisation d'un magazine d'information ». Là, il s'agit du maintien d'un projet éditorial de reportages sur des acteurs qui sont impliqués dans le secteur alimentaire et puis notamment leur rôle dans la promotion d'une alimentation saine. Alors, bon, en huitième position parce que ce projet ne ressemble pas à une opération pédagogique, ce qui est éloigné des critères de la Région.

En neuvième position vient un projet du pôle Documentation / IUT Chalon qui est une demande d'équipements et d'aménagement des espaces de la bibliothèque de l'IUT. C'est une demande qui a été reçue positivement l'an dernier.

En dixième position, un projet du pôle Culture « Formation aux « speed-dating scientifiques » », c'est-à-dire réalisation de cinq séances de speed-dating avec des jeunes chercheurs de l'université de Bourgogne Franche Comté. Il s'agit d'une action qui a déjà été financée l'an dernier.

Alors, je précise que de manière générale quand un même service a présenté plusieurs projets, on en a toujours classé un plutôt en haut de la liste et un autre dans une position un petit peu moins avantageuse pour essayer de laisser leur chance à tous les services. Et on a songé d'ailleurs pour l'an prochain de demander aux services et aux composantes qui souhaiteraient présenter plusieurs projets de bien vouloir nous proposer un classement.

En onzième position vient un projet du pôle Documentation et de l'IUT de Dijon « Créer des espaces d'échanges entre pairs à la bibliothèque universitaire de l'IUT de Dijon ».

Et en douzième position, un projet du pôle Culture « Réalisation d'une websérie « Vies étudiantes » saison 3 » donc qui consiste à filmer des entretiens avec des doctorants, des rencontres directes avec de jeunes chercheurs pour favoriser l'empathie envers les doctorants.

Et enfin, je précise que deux projets ont été considérés comme hors liste. Il s'agit d'un projet du pôle Documentation « Achat de Visible Body » qui est un atlas numérique 3D virtualisé du corps humain parce que c'est une ressource numérique interactive. Cela correspond à de l'achat de matériel et un projet pédagogique, ce qui ne le rend pas exigible au titre de l'appel à projet Région.

Et d'autre part, a été considéré comme hors liste, malheureusement, un projet du pôle Culture « Espace café » à l'Atheneum qui n'est pas éligible parce qu'il comporte des salaires et donc, là encore, il est non éligible au titre de l'AAP Région.

Donc il a été prévu de faire un retour aux composantes et aux services qui ont déposé un projet en leur faisant connaître le classement et en leur rappelant les priorités de la Région.

Donc ce classement a été adopté à l'unanimité des 33 membres présents.

Le Président.- Merci beaucoup pour cette présentation.

Je trouve que – un petit commentaire personnel – c'est très dynamique et cela donne envie. Enfin, je trouve que dans l'ambiance morose qui est la nôtre, bravo ! Enfin les équipes ont fait un super boulot. Vraiment... On a envie de tout faire et de tout vivre.

Mme Pucéat.- Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose d'approuver le classement des projets dans le cadre des AAP...

Le Président.- Il y a Francine Chopard qui a levé la main. Pardon. Oui. Oui. Allez-y. Allez-y Madame Chopard.

Mme Chopard.- Enfin, ce n'est pas une question. C'était juste aussi pour informer peut-être le conseil d'administration sur de nouvelles aides pour venir en aide aux étudiants en situation précaire. Donc un travail qui est mené déjà depuis quelques temps aussi bien entre les établissements, la Région, le rectorat et le CROUS bien évidemment.

Et donc vous informer qu'il y aura une nouvelle réunion avec les établissements et la Région prévue jeudi 4 mars à 10h00. Voilà.

Et donc le dispositif a été présenté en commission Région ce matin avec bien évidemment des discussions, ce n'était pas encore complètement finalisé, et on vous présentera cela à cette occasion.

Donc le budget bien sûr avait déjà été voté lors de notre précédente assemblée plénière – un budget destiné à ces actions.

Et on vous précisera tous les détails pratiques de l'opération dont le but est vraiment d'agir en urgence, c'est-à-dire vraiment que les étudiants aient accès à ces aides le plus rapidement possible.

Voilà. C'est tout.

Le Président.- Merci beaucoup non seulement de l'information mais aussi au conseil régional pour cet effort important à destination des étudiants.

Je crois que tout le monde s'unit autour de la cause étudiante et cela correspond à un réel besoin. Donc en leur nom, si je puis me permettre de parler au nom des étudiants, merci beaucoup.

Mme Pucéat.- Y a-t-il d'autres interventions ou questions ? Donc si ce n'est pas le cas, je vous propose d'approuver le classement des projets dans le cadre des AAP Vie étudiante de la région Bourgogne Franche Comté pour l'année 2021 pour les montants suivants... Un montant total du budget de 448 198 € avec un financement uB de 74 685 €, d'autres sources de financement à hauteur de 25 000 € et un financement Région demandée de 348 513 €.

Donc, je lance le vote dans le fil de discussion. Donc je vous laisse exprimer vos votes entre « refus », « abstention », « pour » ou « contre ».

Et je vais donc relever les autres votes à l'oral.

Madame Chopard ?

Mme Chopard.- Oui. Je suis pour bien évidemment par rapport à ce classement.

Mme Pucéat.- Madame Munier-Jolain ?

Mme Munier-Jolain.- Favorable.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Madame Baille ?

Mme Baille.- Pour également.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Monsieur Deroussiaux ?

M. Deroussiaux.- Pour également.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Et Monsieur Hameau ?

M. Hameau.- Pour.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Monsieur Deroussiaux a deux votes.

Le Président.- Ah ! Vous avez deux votes Monsieur Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- Oui. C'est ce que je voulais demander. Je ne sais pas si Cédric Clerc était déjà parti, donc du coup, pour deux fois.

Mme Pucéat.- Deux fois. Très bien.

Je laisse un instant de plus dans le fil de discussion.

Je pense qu'on a tous les votes.

Donc, je n'ai que des pour dans le fil de discussion également.

Donc merci pour cette approbation à l'unanimité.

25 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer à l'appel à projet équipements pédagogiques et numériques.

Je te redonne la parole Karen.

- Équipements pédagogiques et numériques

Mme Fiorentino.- Alors, il y a un travail de pré-classement qui a été effectué pour cet AAP conjointement par Marie-Ange Rito et Alexandre Fournier. Il y a eu un pilotage sous la supervision technique, une relecture technique des dossiers, financière, réalisée par le pôle Finances et la DNUM avec un travail important à souligner de Marie-Ange Rito et Isabelle Vallar.

Il a été précisé, dans le règlement donné par la Région, les éléments suivants.

Donc sont éligibles les projets d'investissement destinés à l'acquisition d'équipements pédagogiques, numériques, de logiciels, leur mise en réseau et leur développement. Ces équipements devront favoriser l'attractivité de l'établissement et le développement de ces formations.

Sont prioritaires les projets d'adaptation à l'enseignement à distance permettant d'équiper les établissements ou de réduire la précarité numérique des étudiants.

Sont éligibles les projets dont le coût est compris entre 30 000 et 150 000 €.

Donc en fonction de ces règles imposées par la Région, un pré-classement a été proposé à la commission avant discussion et validation finale de la commission.

Donc pour classer les projets, cinq groupes différents ont été établis.

Le groupe 1 pour les dossiers les plus innovants en comportant un très fort degré d'hybridation.

Le groupe 2 pour les dossiers privilégiant l'achat de matériels et comportant un degré d'hybridation un peu moindre.

Le groupe 3 pour les dossiers comportant des projets de prêt de matériels aux étudiants.

Le groupe 4 pour les dossiers comportant un projet d'achat de matériels avec un faible degré d'hybridation.

Et le groupe 5 pour des dossiers non-éligibles ou soulevant des interrogations.

Au final, sur la totalité des projets déposés, 18 ont été classés. L'un ne pouvait l'être car le budget ne rentrait pas dans le cadre fixé par le règlement – le projet était en-dessous des 30 000 €. Il s'agit d'un des projets déposés par le Centre Condorcet. Et un second projet ne semblait pas technique (*suite inaudible*), c'est un projet porté par STAPS.

Donc, le document, qui vous est soumis, présente des projets soumis pour avis à la CFVU en précisant que des modifications sont intervenues après la date de classement. Il y a eu retrait du projet n°17 de l'UFR SVTE « Anamorphose » en raison d'un problème de cofinancement à la demande de l'UFR.

Et une modification concernant le projet 9 de virtualisation de l'IUT de Dijon, le montant total s'élevant à 111 530 € avec une demande de 50 % auprès de la Région : 55 765 €.

Au final, la demande totale de financement est 1 159 323 €, la part Région est de 50 % : 579 661,50 €, la part uB de 50 % à hauteur de 543 541,50 € auxquels viennent s'ajouter la part d'autofinancement de certains porteurs de projet, à savoir 36 120 €.

Comme chaque année, l'uB s'engage à hauteur de 50 % de la somme financée par le conseil régional. Et la réponse, là encore, devrait intervenir en juin.

Donc, ce classement a été adopté à l'unanimité des 33 membres présents.

Mme Pucéat.- Merci. Y-a-t-il des questions ? Bien.
Donc, s'il n'y a pas de questions...

M. Crognier.- Oui. J'avais juste une petite question. Est-ce que le dossier pour STAPS, il est trop technique, c'est cela ?

Mme Fiorentino.- Alors pas technique. En fait, il y avait... Comment dire ? Un problème de redondance avec un dispositif qui va être mis en place au niveau de l'uB. Alexandre pourrait te donner plus de détail.
Je pense que c'est pour cela qu'il a été écarté.

M. Crognier.- Merci.

Mme Pucéat.- Très bien. Y-a-t-il d'autres questions ? Non.
Donc, je vous propose d'approuver le classement des projets dans le cadre des AAP équipements pédagogiques et numériques de la région Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2021 avec les montants totaux suivants. Donc montant total des projets déposés : 1 159 323 € avec un financement uB de 579 661,50 € et un financement Région demandée de 579 661,50 €.

Je lance le vote dans le fil de discussion. Donc, je vous laisse exprimer votre vote « refus », « abstention », « pour » ou « contre ».

Et ensuite à l'oral.
Madame Baille ?

Mme Baille.- Pour.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Madame Chopard ?

Mme Chopard.- Pour.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Madame Munier-Jolain ?

Mme Munier-Jolain.- Pour.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Monsieur Deroussiaux, fois deux.

M. Deroussiaux.- Pour, deux fois.

Mme Pucéat.- Et Monsieur Hameau ?

M. Hameau.- Pour également.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Alors, les gens continuent de s'exprimer dans le fil de discussion.

Il m'en manque encore un. Voilà. Ça, c'est le dernier.

Et je n'ai que des pour également dans le fil de discussion.

Donc, merci pour cette approbation à l'unanimité.

25 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons donc passer au compte-rendu des travaux de la FSDIE. Donc nous avons trois comptes-rendus à examiner, le premier est le compte-rendu de la session du 1^{er} décembre... 2 décembre, pardon, 2 décembre, pardon, 2020.

Donc Ambre, je te laisse la parole pour présenter ce point.

4. Travaux de la FSDIE des 2/12/2020, 13/01/2021 et 20/01/2021

- Travaux de la FSDIE du 2/12/2020

Mme Adamiak.- Oui. Merci Emmanuelle.

Bonjour à toutes et à tous.

Donc, concernant les travaux de la commission du 2 décembre 2020, nous avons 9 dossiers à étudier. Je ne vous fais pas le détail évidemment des dossiers un par un, étant donné que vous avez reçu les tableaux avec les commentaires émis par les membres de la commission.

Sur ces 9 dossiers, 2 ont été placés en report pour les raisons qui vous sont expliquées dans les commentaires ; 7 ont été votés favorablement.

Le total donc des subventions accordées s'élève à 12 216 € sur les 14 396 € qui avaient été sollicités au départ.

Je ne sais pas si vous avez des questions.

Excusez-moi. Je me trompe 8 330 €, pardon, ont été accordés à la fin de la commission sur 12 216 € qui avaient été sollicités au départ.

Le Président.- Très bien. Est-ce qu'il y a des questions sur le document qui vous a été soumis ?

Mme Pucéat.- Donc, s'il n'y en a pas.

Je vous propose d'approuver les travaux de la commission FSDIE du 2 décembre 2020 et la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations.

Donc, je vais lancer le vote. Et je vous laisse exprimer votre vote.

Je crois que je l'ai lancé... Il y en a deux qui ont répondu juste avant.

Le Président.- D'accord.

Mme Pucéat.- Donc ensuite, Madame Munier-Jolain ?

Mme Munier-Jolain.- Pour.

Mme Pucéat.- Madame Baille ?

Mme Baille.- Pour.

Mme Pucéat.- Madame Chopard ?

Mme Chopard.- Pour.

Mme Pucéat.- Monsieur Hameau ?

M. Hameau.- Pour également.

Mme Pucéat.- Et Monsieur Deroussiaux ?

M. Deroussiaux.- Pour également.

Mme Pucéat.- Deux fois ?

M. Deroussiaux.- Deux fois.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Cela pourrait être un vote différent aussi.

Le Président.- Donc cela avait fait l'objet de toute façon, oui, d'un avis favorable à l'unanimité donc de la CFVU.

Mme Pucéat.- Alors, je crois qu'il manque encore un vote.

Donc, les personnes qui ont voté avant, sont Guy-Daniel Ligan et Ambre Adamiak. Vous avez voté juste avant que je ne lance le vote, est-ce que vous pourriez juste revoter dans le fil de discussion ? Merci.

Donc, j'ai deux abstentions et le reste des votes pour. Donc, merci pour cette approbation.

23 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer aux travaux de la commission FSDIE du 13 janvier 2021.

Alors en ce qui concerne ce point-là, vous avez reçu le tableau qui avait été voté en CFVU, depuis il y a eu donc une erreur en fait, qui s'était produite dans ce tableau, sur le montant total d'un des projets. Donc, je vais juste vous projeter le montant corrigé pour que vous puissiez l'avoir sous les yeux et savoir ce que l'on va approuver ou non ici.

Donc, il s'agit du montant ici total, le montant des charges prévisionnelles, donc le montant total du projet qui n'était pas, comme indiqué dans votre tableau initial, de 129 240 € mais de 134 060 €, c'est le chiffre qui apparaît en rouge ici sur le tableau que je suis en train de projeter.

Cela ne change rien bien entendu au classement qui a été réalisé lors de ces travaux de la commission FSDIE, ni au montant ventilé FSDIE. Uniquement ici dans ce montant total du projet, il y avait une erreur technique sur ce chiffre-là.

Donc, Ambre, je te laisse présenter ce point-là, après cette mention de correction.

- Travaux de la FSDIE du 13/01/2021

Mme Adamiak.- Oui. Merci.

Alors, déjà pour rebondir sur la correction, en fait ce qui se passe, c'est que ce qui a été calculé dans le montant des charges prévisionnelles dans le cadre du dossier d'Adexpra, c'est que nous avons intégré le montant total de la convention annuelle de l'association qui s'élève à 30 000 €.

Or, étant donné que le dossier déposé par Adexpra auprès de la Région est calculé sur 10 mois d'activité de l'association, ils ont fait un prorata de la convention annuelle de l'uB qui du coup s'élève à 25 000 € et de là ils ont recalculé les charges prévisionnelles dans le cadre du dossier, ce qui augure cette modification.

Mais dans tous les cas, on respecte les conditions de la Région qui est de ne pas financer le projet à plus de 50 %.

Alors, très rapidement, pour rappel. Donc, la commission du 13 janvier dernier, commission FSDIE, avait pour objectif l'approbation et le classement dans le cadre des appels à projets SIAE de la Région.

Pour mémoire, donc jusqu'en 2017, la Région abondait le FSDIE à hauteur de 180 000 €. Et depuis 2018, avec la création et la mise en place de la loi ORE, le fonds FSDIE est donc financé en totalité via le fonds CVEC. Par conséquent, la Région s'est retirée du financement direct à l'établissement en créant donc l'appel à projet SIAE qui anciennement, en 2018, s'appelait « PAVE ».

Nous avons donc... Nous établissons, la nécessité de classer les dossiers, au même titre que les autres appels à projets présentés par Karen précédemment.

Cette année, les appels à projet Région SIAE 2021 font état de deux demandes malheureusement. On s'aperçoit sur ces trois dernières années qu'il y a une décroissance des appels à projet, enfin de la réponse aux AAP par les associations puisque le retour de la Région et le financement ne correspondent pas au calendrier universitaire de l'activité des associations – ce qui pose légèrement problème.

Et d'autre part, on est dans une période assez compliquée qui ne permet pas (*suite inaudible*) sur N+1 au niveau de leur activité.

On a donc présenté trois dossiers. Sur ces trois dossiers, deux ont été retenus uniquement, puisque le dossier « Un sac »... Enfin, de l'association « Un sac sur le dos » pour la participation au 4L Trophy ne répondait tout simplement pas aux critères de la Région. Donc, ils ont bien obtenu le montant sollicité auprès du FSDIE et évidemment avec France, nous les accompagnons de sorte à ce qu'ils puissent obtenir d'autres subventions annexes.

Et donc les deux projets qui vous sont présentés.

Donc, dans un premier temps, celui de la FEBIA avec les paniers de légumes qui s'étend sur une année universitaire ; projet qui sollicite auprès de la Région 8 300 €.

Et dans un deuxième temps, Adexpra, comme présentée précédemment. Donc Adexpra qui présente un dossier auprès de la Région pour la troisième année consécutive, c'est pourquoi nous les avons classés en deuxième position avec un montant demandé... Enfin, sollicité, pardon, auprès de la Région de 25 000 €.

Voilà.

Et au même titre que pour les appels à projet Vie étudiante, nous avons décidé de mettre en place une ligne directrice pour les associations en prenant en compte le développement ou le maintien de la solidarité et la cohésion entre étudiants dans le cadre de la période dans laquelle nous nous trouvons.

Je ne sais pas si vous avez des questions.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des questions ?

Le Président.- Arthur Sabatier a levé la main.

M. Sabatier.- Oui. Merci.

Ce n'est pas vraiment une question, mais plus une explication de vote. Je vais expliquer pourquoi je me suis abstenu, pourquoi je vais m'abstenir sur tous les votes concernant la FSDIE.

Dans un premier temps, parce que je trouve que le fonctionnement de cette commission est assez opaque, qu'en plus d'être opaque, il n'est pas toujours expliqué et donc je ne suis pas sûr que tous ici présents, on vote en ayant 100 % conscience du fonctionnement de cette commission et comment les fonds sont répartis.

En plus, je ne suis pas réellement d'accord avec le fonctionnement de cette commission puisqu'elle est composée de certains élus étudiants, du vice-président étudiant, de certaines asso étudiantes, mais pas de toutes les associations étudiantes, ce qui peut donc théoriquement, hypothétiquement amener à des dérives et à freiner ou avancer des projets pour des raisons politiques, donc je ne trouve pas cela... Je trouve cela ni équitable, ni juste.

Donc, je pense qu'il faut décider soit on fait de la commission FSDIE, une commission politique et à ce moment-là toutes les assos labellisées de la fac sont présentes et prennent part aux décisions, soit on estime que cela ne va pas être politique et que c'est une commission qui doit être administrative et on la laisse gérer par l'administration.

Et enfin, je vais également m'abstenir parce que la commission FSDIE peut parfois financer des projets plus festifs que d'aides aux étudiants et je pense que dans une crise sanitaire, comme on vit actuellement, avec une telle période de précarité étudiante, c'est assez dommageable. Et de la même manière, quand je vois tous les fonds qui sont alloués par cette commission, je pense qu'il aurait été intéressant, je l'ai porté plusieurs fois et cela a toujours été refusé, qu'une certaine partie de ces fonds soit provisoirement fléchée, au moins durant la crise, vers l'aide directe aux étudiants.

Merci.

Le Président.- Alors simplement, les fonds FSDIE ont été mobilisés. Il y a eu des fonds CVEC, il y a eu des fonds FSDIE mobilisés pour les étudiants. Je crois que, de ce point de vue-là, d'une manière globale l'université de Bourgogne a quand même beaucoup participé, d'une manière ou d'une autre, à essayer, à essayer tant bien que mal, à réduire la précarité étudiante.

Je crois que... Enfin, voilà.

Francine Chopard a levé la main également.

Mme Chopard.- Oui. Merci Monsieur le Président.

Oui. Je voulais qu'on revienne sur sans doute cette remarque d'un mauvais fonctionnement ou de peut-être d'une mauvaise communication entre les retours Région.

Alors, j'ai entendu, Ambre, qui ne correspondent pas au calendrier des associations, que c'est très difficile pour elles de se projeter un an plus tard.

Alors simplement, peut-être me dire quelle piste d'amélioration vous vouliez apporter- je crois que cela fait un petit moment d'ailleurs qu'on bute un peu sur ce sujet-là - pour (*suite inaudible*) et qu'on puisse faire quelque chose qui soit peut-être encore plus facile dans...

Effectivement si vous dites qu'il y a très peu de demandes, qu'auparavant il y avait plus de demandes. J'aimerais vraiment que vous me donniez une réponse très claire sur ce sujet.

Merci.

Le Président.- Alors, Ambre.

Mme Adamiak.- Oui. Merci Monsieur le Président.

Madame Chopard, justement mes propos allaient faire l'objet d'une sollicitation auprès de la Région de sorte à ce que nous puissions entamer un travail collaboratif aussi bien avec les représentants de la Région qui travaillent autour des appels à projet et les membres gérant les appels à projet ici, enfin en tout cas ceux qui y répondent au sein de l'établissement. De sorte à ce qu'on puisse faire état des difficultés aussi bien de la Région, au niveau de son organisation, et celles de l'établissement au niveau de son calendrier universitaire et plus particulièrement celui de l'activité des associations, de sorte à ce qu'on puisse cibler ou éventuellement s'entendre sur un plan de fonctionnement qui soit plus adéquat.

Ces trois dernières années, comme je le disais précédemment, et vous le noterez sûrement, vous, dans vos commissions lors du traitement des appels à projet, on a commencé avec une quinzaine de dossiers pour passer à un peu moins de dix l'année dernière et à deux cette année. Ce qui fait totalement état de la difficulté des associations à répondre à ces appels à projet et de la difficulté de s'organiser, parce que, là, on les oblige à se projeter... Enfin à projeter des activités qui seront financées et organisées par des bureaux qui ne sont... Par des bureaux d'étudiants qui ne sont pas ceux de l'année de l'activité dont on parle, c'est-à-dire l'année T et on projette donc des actions sur les bureaux T+1.

C'est extrêmement compliqué et du coup les étudiants peuvent difficilement gager des actions qui ne seront pas forcément reprises par les bureaux qui les suivront.

Et d'autre part, au niveau des dates d'organisation... Alors, la première année de mise en place en 2018, cela a été très compliqué parce qu'on a eu des subventions qui sont arrivées très tardivement. Chloé Durindel d'ailleurs, que je me permets de saluer, qui est un membre du PFVU et qui traite ces dossiers et le suivi auprès des associations, fait un travail remarquable et est en train de reprendre tous les dossiers des appels à projet. Et on s'aperçoit, là, aujourd'hui que les associations se retrouvent à rembourser des sommes qui sont astronomiques parce qu'elles n'ont pas pu mener à bien toutes les actions qui avaient été gagées dans un premier temps et donc on met en difficulté des membres de bureaux qui ne l'ont pas demandé au départ.

Voilà. Donc, il y a énormément d'aspects à prendre en compte et j'apprécierais vraiment, et je me suis engagée auprès du PFVU, pour qu'on puisse mener justement ces rencontres et essayer de trouver un équilibre qui convienne, d'une part, à la Région et, d'autre part, à l'établissement, de sorte à ce qu'on ne pénalise pas les étudiants, puisque ce n'est pas l'objectif. L'objectif est de pouvoir dynamiser les projets et de pouvoir financer de manière plus conséquente avec ces co-constructions financières. Donc voilà.

De toute manière, je vais me tourner vers vous très prochainement de sorte à ce qu'on puisse envisager ces choses-là.

Et merci en tout cas pour vos remarques.

Ah ! Et si je puis me permettre, pour répondre très rapidement à Arthur, c'est ce pourquoi je voulais répondre au départ.

Je conçois mal ta réponse, Arthur, puisque la commission FSDIE, au même titre que la commission CVE, se veut tout à fait transparente, France Herrscher, la responsable du BVE, qui assure notamment le secrétariat, pour ma part, je préside les commissions. Je suis toujours très transparente avec les membres de la commission, certains qu'on retrouve ici d'ailleurs. Voilà. Il n'y a pas de favoritisme, d'impulsion politique. Donc je ne comprends pas trop en fait la remarque.

Et d'autre part, pour revenir sur l'aide directe aux étudiants, c'est quelque chose qui a été statué très rapidement l'année dernière au début de la crise Covid où nous nous étions tous mis d'accord sur le fait que l'aide directe financière en tout cas à destination des étudiants faisait partie du volet du CROUS et que l'établissement (*suite inaudible*) à financer d'autres projets comme l'achat de matériels informatiques, par exemple, la création de nouvelles cellules, l'aide alimentaire. Voilà. Donc, cela, c'est quelque chose auquel on a répondu déjà à plusieurs reprises.

Merci.

Le Président.- Oui. Donc Arthur Sabatier demande à nouveau la parole.

M. Sabatier.- Je vais être très bref. Je te remercie Ambre de me rappeler qu'il a été statué de ne pas mettre en place des (*suite inaudible*) étudiants mais j'ai tout de même le droit d'être contre et de le rappeler et je ne pense pas qu'il y avait un consensus là-dessus à l'unanimité. Voilà c'est tout.

Merci.

Le Président.- Moi, je tiens tout de même à souligner que parmi les documents que nous avons reçus, on a un compte-rendu du fonctionnement de la commission FSDIE. J'ai le sentiment à la lecture, évidemment je n'assiste pas à ces commissions parce que chacun ses fonctions, mais le travail réalisé me semble un travail d'instruction des dossiers tout à fait sérieux. C'est argumenté. C'est motivé. Voilà. On a des associations qui sont représentées.

Évidemment une commission ne peut pas être composée de tout le monde parce que sinon ce n'est plus une commission, cela devient une assemblée générale. Et une commission, elle est là pour préparer le travail, ensuite il y a la CFVU qui statue sur les travaux de cette commission, elle peut poser des questions. Et puis ensuite, ensuite... Et la CFVU a émis un avis favorable à l'unanimité donc sur ce qui vient de nous être soumis. Voilà.

Bon. Oui. Il y a un fonctionnement institutionnel, après on peut... Alors nul ne conteste le droit de quiconque de critiquer le fonctionnement institutionnel de telle ou

telle commission ou institution. Mais il n'empêche que les règles sont respectées me semble-t-il. Voilà. Donc de ce point de vue-là, je tiens tout de même à le préciser.

Ambre, tu veux ajouter quelque chose ?

Mme Adamiak.- Oui. Merci Monsieur le Président.

Très rapidement, juste pour ajouter.

Avec France, nous veillons vraiment à la totale objectivité et l'impartialité dans le traitement des dossiers. D'autant plus que depuis l'année dernière, nous avons fait le choix de dématérialiser toutes les demandes auprès du FSDIE de sorte à éviter tous les papiers pour l'archivage et puis la clarté aussi du traitement que nous pouvons avoir avec France.

Et avant chaque commission, plusieurs jours avant les commissions, tous les membres de la commission FSDIE ont accès sur le cloud de l'uB à tous les dossiers, donc c'est-à-dire que... Voilà. On ne peut pas faire plus transparent. Et donc ce qui permet aux membres de pouvoir statuer en ayant les mêmes éléments sous les yeux et on fait totalement fi de chaque appartenance aussi bien associative que syndicale.

Merci pour votre écoute.

Le Président.- Bien.

Mme Pucéat.- Très bien. Merci.

Donc, s'il n'y a plus de questions ou de remarques, je vous propose d'approuver les travaux de la commission FSDIE du 13 janvier 2021 concernant l'appel à projet « Soutien aux initiatives des associations étudiantes de la région Bourgogne Franche Comté pour l'année 2021 » pour les montants suivants.

Un montant des charges prévisionnel de 177 860 € avec un cofinancement des opérations à hauteur de 144 560 €, dont 115 960 € de financement propre aux associations et géré par elles-mêmes et dont 28 600 € financés par l'uB et un financement Région demandé de 33 300 €.

Donc, je vais lancer le vote dans le fil de discussion Teams, donc je vous laisse voter ici.

Et donc pour les autres personnes, donc Madame Chopard ?

Mme Chopard.- Pour.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Monsieur Hameau ?

M. Hameau.- Pour également.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Madame Munier-Jolain ?

Mme Munier-Jolain.- Pour.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Et Madame Baille ? Ah, je crois qu'elle devait s'absenter. Il me semble qu'il y a eu un message. Je pense que Madame Baille s'est absentée un instant.

Le Président.- D'accord.

Mme Pucéat.- Et Monsieur Deroussiaux a récupéré son fil de discussion.

Le Président.- Très bien. Cela rentre dans l'ordre.

Mme Pucéat.- Par contre, il n'a pas voté encore, mais j'attends encore quelques instants. Il y a encore un ou deux votes qui arrivent. Ça y est !

Alors, donc nous avons deux abstentions et le reste des votes pour, donc merci pour cette approbation.

22 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer maintenant aux travaux à nouveau de la commission FSDIE, celle du 20 janvier 2021, cette fois-ci.

Je te laisse à nouveau la parole Ambre.

- Travaux de la FSDIE du 20/01/2021

Mme Adamiak.- Oui. Merci Emmanuelle.

Alors très rapidement puisque nous n'avions qu'un seul dossier à traiter qui était celui de l'AAUB ; dossier s'élevant à 680 € concernant leur découverte de l'archéologie en Ile-de-France.

Alors la commission a voté... Enfin statué favorablement, cependant en les alertant sur la difficulté à se déplacer avec la Covid actuellement et donc à veiller à ne pas faire de dépenses au préalable tant qu'ils n'étaient pas sûrs de leur départ.

Le Président.- Oui. Je vois que l'action est prévue pour le 13 mars. Oui... On ne sait pas trop ce qui se passera dans les 15 jours à venir, franchement...

Mme Adamiak.- Oui. C'est le problème. Après voilà, le dossier a été malgré tout très bien présenté et puis si toutefois les étudiants prévus ne peuvent pas se déplacer... Dans tous les cas, on leur a bien stipulé, on l'a refait oralement avec France par la suite, de ne pas engendrer de dépenses avant début mars de sorte à ce qu'ils puissent être remboursés.

Et la somme étant relativement moindre par rapport aux finances de l'association... Si toutefois l'événement ne se produit pas et que les fonds ont déjà été gagés par l'établissement, après on fait appel à un remboursement. À un remboursement ou alors on déduit d'autres dossiers FSDIE.

Et étant donné que c'est une association qui bouge assez fréquemment, on sait relativement bien gérer à ce niveau-là.

Le Président.- D'accord. Merci pour ces précisions.

Mme Pucéat.- Donc y a-t-il des questions ou des remarques ?

Le Président.- Je n'en vois pas.

Mme Pucéat.- Donc, s'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les travaux de la commission FSDIE du 20 janvier 2021 et la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations.

Donc, je vais lancer le vote dans le fil de discussion. Je vous laisse exprimer votre vote : « refus », « abstention », « pour » ou « contre ».

Et ensuite pour les autres, Madame Chopard ?

Mme Chopard.- Pour.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Madame Munier-Jolain ?

Mme Munier-Jolain.- Pour.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Monsieur Hameau ?

M. Hameau.- Pour également.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Et Madame Baille, si elle est de retour.

Mme Baille.- Oui. C'est bon, pour.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Merci.

Alors, il doit me manquer encore un vote. Voilà.

Donc, j'ai à nouveau deux abstentions et le reste des votes pour. Donc merci pour cette approbation.

23 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Et donc nous pouvons passer maintenant aux travaux de la commission de la pédagogie avec un premier point sur les projets internationaux.

Karen, je te laisse la parole pour le présenter.

5. Travaux de la commission de la pédagogie

- Projets internationaux

Mme Fiorentino.- Oui. Alors ont été présentés d'abord pour avis un projet d'échange diplômant entre l'IUT du Creusot et l'Institut Marco Polo à Autun, donc c'est un accord à caractère international. Il s'agit de proposer à la clientèle chinoise de l'Institut Marco Polo la possibilité d'intégrer l'une des formations de l'IUT du Creusot, donc le DU Français Langue Étrangère appliquée aux Sciences et

Techniques, le DU FLEST et éventuellement, si ce DU est réussi, une première année de BUT.

Il ne s'agit pas de donner un passe-droit aux étudiants de cet Institut, au contraire, mais plutôt de sécuriser l'admission des clients de cet Institut dans les formations de l'IUT du Creusot pour que ces clients n'aient pas l'impression qu'ils aient un droit acquis en fait d'intégrer le DUT et puis plus tard éventuellement la première année de BUT.

A été présenté également un projet d'échange non diplômant avec l'université de Petronas, qui est peut-être le partenaire le plus important de l'uB en Asie, chaque année entre 20 et 30 étudiants – enfin quand la situation le permet – peuvent se rendre dans cette université. Cinq composantes sont intéressées. C'est du renouvellement d'un accord existant.

Pour compte-rendu, trois accords Erasmus+ ont été mis en place pour des mobilités étudiantes avec l'Irlande et l'Italie.

Et enfin, l'université de Bourgogne a obtenu le renouvellement de la Charte Erasmus+ pour le programme pluriannuel européen 2021/2027 qui est accordé par la Commission européenne.

C'est le cadre l'égal européen sans lequel aucune mobilité européenne ne peut être conduite.

Et ces projets ont été adoptés à la majorité de 34 voix sur... 33 voix, pardon, sur les 34 présentes avec une abstention.

Mme Pucéat.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques sur ces projets internationaux ?

Oui... Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui. Simplement une petite remarque.

Vous avez parlé de clients. On parle d'étudiants ou de clients ? Parce que c'est un peu gênant... Ou alors, je sais que depuis le protocole de Barcelone l'éducation est devenue un produit marchand, mais... Je croyais que l'université était encore au-dessus de cela. Voilà.

C'est simplement une petite remarque syndicale parce que j'y suis attaché... Aux définitions exactes de ce qui est...

Et à partir du moment où on parle de clients, autant quand vous parlez d'étudiants, ce n'est pas automatique d'avoir un diplôme, quand on parle de clients, à partir du moment où on paie un service, on s'attend à ce que le service soit à la hauteur de ce que l'on paie. C'est là la grande différence dans l'enseignement supérieur entre un client et un étudiant.

Voilà. C'était mon point de vue personnel.

Le Président.- Vous voulez dire, Monsieur Rollin, que le service public offre un service bien supérieur à celui du service commercial. C'était ce que vous vouliez dire ? On est bien d'accord.

M. Rollin.- C'est un service public.

Le Président.- Oui. Donc supérieur à un service commercial.

M. Rollin.- Ce n'est pas un bien commercial.

Le Président.- Non. Non. Je suis bien...

M. Rollin.- Ce n'est pas un service. Pour moi, un service, on n'attend pas une rentabilisation financière. Un service rend service, ce n'est pas un bien commercial.

Le Président.- Oui. Oui. D'accord.

M. Rollin.- Ce que le protocole de Barcelone, si vous vous souvenez du protocole de Barcelone, définissait l'enseignement supérieur comme un bien commercial.

Le Président.- En fait, le service public existe à partir du moment où les entreprises ne s'intéressent pas au marché, donc c'est un peu une définition négative et que l'État décide justement de financer le service public. Et nous sommes un service public, absolument.

Mais c'est juste une incise comme cela, ce n'est pas... Sans plus.
Karen, peut-être tu veux réagir.

Mme Fiorentino.- Oui. Alors pour préciser, l'Institut Marco Polo ne fait pas partie de l'université, donc c'est pour cela que je parle de clients et pas d'étudiants.

L'université de Bourgogne, il n'y a pas de confusion possible, il n'y a que des étudiants, il n'y a pas des clients.

L'intérêt de cet accord, c'est justement de permettre à des clients, parce que là on parle d'un Institut privé, de pouvoir éventuellement intégrer une des formations de l'IUT du Creusot, dont le DU FLEST, sous conditions. Donc il est bien entendu qu'à partir du moment où il peut y avoir intégration dans un DU, ces individus deviendront des étudiants. Il n'y aura pas de relation de clientélisme avec l'université de Bourgogne.

L'intérêt en fait de cet accord, au contraire, c'est pour bien préciser à ces futurs éventuels étudiants qu'ils ne seront qu'étudiants, qu'il n'y a pas de droit acquis à un quelconque diplôme.

Le Président.- Donc, c'est bien les clients de Marco Polo et certainement pas de l'IUT.

Mme Fiorentino.- (*Mots inaudibles*) peut être étudiant de l'université de Bourgogne.

Mme Pucéat.- Arthur Sabatier également.

Le Président.- Oui. Arthur Sabatier.

M. Sabatier.- Oui. Merci.

Je voulais juste savoir si on pouvait connaître... Savoir qui c'était abstenu et s'il y avait eu une explication de vote.

Mme Fiorentino.- Alors... Non. Il n'y a pas eu d'explication de cette abstention et je ne me rappelle pas le membre de la CFVU qui s'est abstenu. Je ne peux pas vous répondre.

Le Président.- Moi non plus. Je devais y être et je ne sais pas. Je ne sais pas.

Mme Pucéat.- Y a-t-il d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les projets internationaux.

Donc, je lance le vote. J'ai l'impression qu'il y a une ou deux personnes qui...

Non. C'était la fin.

Donc, je vous laisse exprimer votre vote dans le fil de discussion.

Et donc pour les autres personnes, Madame Chopard ?

Mme Chopard.- Pour.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Madame Baille ?

Mme Baille.- Pour également.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Madame Munier-Jolain ?

Mme Munier-Jolain.- Pour également.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Et Monsieur Hameau ?

M. Hameau.- Pour.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Il me manque encore un vote. Il manque juste Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Alors, je vois qu'il est en train de tourner, l'envoi, donc moi, je ne prends pas part au vote.

Mme Pucéat.- D'accord. Donc refus de vote de la part de Monsieur Rollin. Très bien. Et le reste sont des pour. Donc un refus de vote et le reste pour. Donc merci pour cette approbation.

24 voix pour, 1 refus de vote

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer à l'offre de formation pour la rentrée 2021 avec un point sur les capacités d'accueil de L2 pour les étudiants PASS et modalités d'accueil.

Karen, je te redonne la parole.

- Offre de formation rentrée 2021

- **Pour les étudiants de PASS : capacités d'accueil de la L2 et modalités d'accueil**

Mme Fiorentino.- Alors pour rappel, il y a deux voies d'accès pour la deuxième année des études de santé, donc soit un accès par la PASS, Parcours Accès Spécifique Santé, en gros l'ancienne PACES, soit accès par les LAS, Licence Accès Santé. C'est une réforme qui a été mise en place tout récemment, à la rentrée 2020 avec une problématique sur l'effet rebond en L2 pour les étudiants de PASS qui ne pourront avoir leur deuxième année des études de santé mais qui auraient quand même validé leur première année et qui donc ont vocation à intégrer la Licence 2 de leurs mineures puisque chaque étudiant PASS suit une mineure dans une autre composante que santé – il y en a 7 à l'uB – langues, philosophie, droit, psychologie, sciences et techniques, STAPS et SVTE.

Donc, la question qui se pose est comment faire pour gérer cet effet rebond vers les L2... Oui. Précisons que l'effet rebond ne concerne que les étudiants qui ont validé leur première année de PASS, sachant qu'en première année ils sont, je crois, 770 à l'uB.

Donc, on a une préoccupation, c'est que ces étudiants de PASS qui vont se réorienter vers la L2 de leur mineure, s'ils veulent représenter une candidature pour la deuxième année des études de santé – puisqu'ils ont droit à une deuxième chance – il faut qu'ils fassent partie des meilleurs de leur licence. Or, ils n'auront suivi que 100 heures de cours dans cette mineure pendant la PASS.

Donc avec les équipes qui proposent une mineure, on a réfléchi sur les conditions d'accueil de ces étudiants PASS dans les L2. Il a été décidé de retenir trois critères, donc pour gérer cet effet rebond.

Une capacité d'accueil dans les L2 de ces mineures.

Des conditions d'accès à ces L2.

Et des dispositifs de remédiation mis en place dans ces L2 qui est l'objet du tableau, qui vous a été soumis dans les documents préparatoires, un tableau dans lequel on propose... Enfin les équipes pédagogiques proposent pour chaque L2 la capacité d'accueil, les conditions d'accès et des éventuels dispositifs de remédiation.

Alors, je prends pour exemple la première colonne de ce tableau pour LEA, donc Langues Etrangères Appliquées. La capacité d'accueil a été fixée à 25 étudiants du PASS. Les conditions seront d'avoir la moyenne dans les UE Santé et dans l'UE LEA. Et sont prévus les dispositifs d'accompagnement en anglais selon le niveau de ces étudiants, sachant qu'au total, vous voyez, à la fin de ce tableau, 170 places en L2 sont réservées aux étudiants du PASS.

Je précise que les équipes pédagogiques accorderont une attention particulière aux étudiants de PASS qui ne pourront pas accéder à la deuxième année Santé mais qui ne pourront pas non plus satisfaire à ces conditions et donc intégrer la L2 de leurs mineures. Donc, là, les équipes pédagogiques accorderont une attention particulière à ces dossiers pour qu'ils ne subissent pas une concurrence avec les néo-bacheliers.

Donc, je précise aussi que cette réforme, donc qui s'est mise en place tout récemment, on a bien conscience, soulève des points de matériels, des problèmes humains aussi conséquents. Donc un groupe de travail a été mis en place pour faire le point sur la mise en œuvre de cette réforme ; l'idée étant d'essayer de régler des questions... Par exemple, matériels dans le déroulement simplement des examens,

donc de faire une évaluation des effets de cette réforme. Pour se faire, vont être interrogés les étudiants qui subissent cette réforme, les équipes pédagogiques et administratives, ce qui devrait permettre sans doute de réajuster les choses pour l'an prochain et un point devrait être fait lors d'une prochaine CFVU.

Donc ces capacités d'accueil et modalités d'accueil des étudiants de la PASS dans la L2 de leurs mineures ont été adoptées par 32 voix sur 34 avec deux abstentions.

Le Président.- Bien.

Mme Pucéat.- Bien. Merci. Y a-t-il des questions ?

Le Président.- Arthur Sabatier veut poser une question.

M. Sabatier.- Merci.

Pareil que tout à l'heure, est-ce qu'on sait qui s'est abstenu et est-ce qu'il y a eu une explication de vote ?

Le Président.- J'imagine que la réponse est la même mais je laisse Karen répondre.

Mme Fiorentino.- Alors, je vous avoue que, là, je ne me rappelle pas.

Le Président.- Moi non plus.

Mme Fiorentino.- Franchement, je (*suite inaudible*) c'était en présentiel ou sur le fil de discussion mais par contre c'est sûr qu'il n'y a pas eu d'explication. Je ne me souviens pas d'explication qui ait été donnée pour ces deux abstentions.

Le Président.- Moi non plus, mais... Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui. Simplement donc il y aura 170 places offertes, enfin offertes qui seront aussi... Enfin offertes pour ces étudiants-là.

Par rapport aux années précédentes, alors avant la réforme, etc., le nombre d'étudiants concernés était de combien ? A-t-on une idée ?

Mme Fiorentino.- Par rapport aux années (*suite inaudible*), je ne peux pas vous dire.

En fait, ces places ont été proposées en fonction du nombre d'étudiants maximal pouvant être accueillis dans les L2.

M. Rollin.- Dans les UFR. Oui. D'accord.

Donc, en fait, par rapport à la réforme, c'était pour savoir par rapport à la réforme parce que finalement c'est de savoir si... Je comprends tout à fait qu'on approuve les capacités d'accueil, du fait des moyens qui sont mis en place par... Enfin qui sont mis en place, qui sont donnés à l'université par le ministère, mais finalement ce serait intéressant de savoir si cela comblait les besoins des étudiants précédemment, mais on sera loin.

Le Président.- Très difficile de répondre.

M. Crognier.- Moi, je peux donner...

Le Président.- Oui. Lionel ?

M. Rollin.- Je n'ai aucune idée par rapport à cela donc c'était...

Le Président.- Oui. Oui. Mais je crois qu'on tâtonne un peu aussi en ce moment. Enfin, on est en pleine phase transitoire, donc on essaie... Enfin, j'ai le sentiment que les équipes essaient de faire au plus juste dans des conditions réalistes, comme vous le dites. Si on configure trop, on ne pourra pas accueillir, si on ne configure pas assez, on va créer des frustrations. Il faut essayer de faire au plus juste.

Mais Lionel, tu veux témoigner ?

M. Crognier.- Oui. Oui. Juste un petit témoignage pour répondre à Monsieur Rollin.

Les années passées entre 10 et 15 étudiants des études médicales nous contactaient pour venir en L2 sur des réorientations, environ.

Le Président.- Oui.

M. Crognier.- Donc, il y a une forte évaporation des étudiants qui ne réussissent pas dans les études médicales.

Après on peut aussi regretter que l'État n'ait pas mis en place une expérimentation avant de passer à, évidemment à un tel changement. Donc, l'expérimentation, on la vit en fait.

Et on est obligé de mettre des garde-fous de capacité d'accueil malheureusement mais c'est lié aussi au fait qu'il n'y ait pas eu de pré-expérimentation par l'État, je pense, malheureusement. Donc, j'espère que les étudiants, comme vous, n'en feront pas les frais en restant sur le carreau.

Le Président.- Enfin, s'il y a des étudiants sur le carreau, on essaie de trouver aussi des solutions.

M. Rollin.- Alors, je voudrais quand même préciser que mon propos n'était pas de remettre en cause l'analyse qui a été faite par les différentes composantes dans leur proposition.

C'était justement d'avoir une vision de la réforme et de savoir quel était l'impact justement pour ces étudiants.

Alors comme c'est on fait l'expérimentation en direct, là, ce serait intéressant quand même d'avoir des indicateurs pour suivre, voir ce qui se passe pour les années suivantes, pour voir ce que vont devenir ces étudiants qui ne seront pas dans ce domaine-là.

Je sais que les composantes sont contraintes par les budgets, enfin l'université du fait des contraintes par le budget qui lui est donné par le ministère, qui n'a pas non plus abondé suffisamment pour la réforme. Il faut aussi reconnaître que cela... Il a mis en place la réforme avec très peu de moyens financiers compensatoires pour les universités.

Mais je voulais que mon propos soit bien entendu par les directeurs concernés. Ce n'était pas une remise en cause de leurs propositions faites. C'était sur le suivi des étudiants.

Le Président.- Non. Mais c'est clair. Merci pour la précision, mais... Enfin, moi, j'avais compris comme cela aussi, donc pas de souci.

M. Crognier.- Moi aussi.

Le Président.- Madame Benoist ?

Mme Dauphin-Benoist.- Oui. Je voulais aussi ajouter un petit commentaire personnel à cette présentation parce que j'ai participé... Enfin, j'ai donné des cours au premier semestre aux étudiants de PASS qui ont choisi la mineure LEA et on trouve quand même que c'est quand même très, très compliqué d'intégrer ces étudiants dans des emplois du temps qui sont déjà complètement blindés.

Et je voulais savoir si on pouvait... Parce que vous avez dit qu'il y aurait un point qui serait fait en CFVU, est-ce qu'on pourrait aussi avoir une information en conseil d'administration pour faire le bilan de cette première année ? Notamment quand les étudiants auront fait leur choix, quand on saura où ils ont été pris en fait en L2, parce que, par exemple, en LEA, on est quand même un petit peu circonspects sur le choix d'une réorientation en LEA alors qu'en fait cela a très peu à voir avec un premier choix de médecine.

Le Président.- Oui. Je pense que l'idée d'un bilan de toute façon... Oui, c'est indispensable. Enfin, moi, je ne veux pas répondre à la place de Karen mais il me semble que c'est indispensable effectivement.

De toute façon, on va observer et puis on tirera les leçons de ce qui s'est passé. Il faut que ce soit le cas bien sûr.

Karen, tu veux peut-être préciser ou...

Mme Fiorentino.- Tout à fait effectivement, là, il y a vraiment un besoin de bilan qui se fait sentir, donc le temps d'interroger les étudiants et tous les personnels concernés par la mise en œuvre de cette réforme et d'avoir quelque chose d'un peu construit et des propositions, effectivement... Alors, je ne sais pas à quelle CFVU cette présentation pourra être faite, mais dans la foulée... Par la suite, elle sera (*suite inaudible*) bien sûr.

Le Président.- Bien. Merci.

Mme Pucéat.- S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose d'approuver les capacités d'accueil de la L2 et les modalités d'accueil dans la L2 pour les étudiants de PASS ; L2 correspondant à l'option disciplinaire suivie au niveau du PASS.

Donc, je vais lancer le vote dans le fil de discussion. Je vous laisse exprimer votre vote.

Et ensuite donc Madame Chopard ?

Mme Chopard.- Je vote pour.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Madame Baille ?

Mme Baille.- Pour.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Madame Munier-Jolain ?

Mme Munier-Jolain.- Pour.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Et Monsieur Hameau ? Monsieur Hameau ?

M. Hameau.- Oui. Je disais pour également.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Merci. Et alors dans le fil de discussion, il y a encore quelques votes qui sont en train de s'exprimer.

Nous avons une abstention et le reste des votes pour. Donc merci pour cette approbation.

24 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au dernier point des travaux de la CFVU qui concerne le projet d'ouverture d'un nouveau parcours de M2.

Karen, je te laisse à nouveau la parole.

- **Projet d'ouverture d'un nouveau parcours – M2 mention Philosophie – parcours Humanités médicales environnementales**

Mme Fiorentino.- Oui. Il s'agit du projet d'ouverture d'un parcours de Master 2 mention Philosophie, le parcours Humanités médicales et environnementales.

Donc c'est un parcours qui est extrêmement innovant et attendu. La demande de formation universitaire en Humanités médicales environnementales et éthiques a augmenté, largement augmenté ces dernières années. C'est une formation qui vise à répondre à des besoins de méthodologie de la recherche, aux besoins de formations théoriques pluridisciplinaires.

Et les équipes pédagogiques ont identifié le fait que sur la région Bourgogne Franche Comté il n'existe pas aujourd'hui de Master 2 pour former les étudiants qui sont issus de filières santé ou en philo aux enjeux des humanités médicales et environnementales donc qui inclut l'éthique.

Donc cette formation vous aurait peut-être, on va dire peut-être interpellée par le contenu des documents, c'est une formation qui a été conçue pour fonctionner selon une co-accréditation uB/UFC avec une double mention dérogatoire.

Effectivement, je veux dire dans la conception du projet, c'est parfaitement logique, mais dans la mise en œuvre en fait cela a soulevé beaucoup de difficultés d'ordre pratique.

Donc en fait ce que l'on a voté en CFVU, pour permettre l'ouverture du diplôme dès la rentrée, c'est simplement un parcours porté par la mention philo à l'uB, ce qui permettra à ce Master 2 d'ouvrir dès septembre.

Et après le vote en CFVU, nous avons obtenu une réponse du ministère qui nous a fait savoir qu'il était tout à fait possible pour le ministère de co-accréditer les mentions philo côté uB et côté UFC à condition que les chefs des deux établissements rédigent un courrier allant dans ce sens. Cela pourrait être fait très rapidement également côté Franche Comté. Je me suis entretenue avec mon homologue, Laurence Ricq sur ce projet.

Donc si les démarches suivent leur cours, ce Master 2 pourrait ouvrir à la fois côté uB et côté UFC.

Mais en tout cas, c'est un diplôme, je précise bien qui ne sera porté que par des mentions philo, même si dans l'idée des équipes pédagogiques, une fois encore, ce qui est parfaitement entendable, dans l'idée des équipes pédagogiques, ce diplôme devait être porté par des doubles mentions dérogatoires donc à la fois médecine... Enfin, santé et philo. Bon. Là, cela soulève quand même beaucoup de problèmes, de questions techniques, donc là ce sera uniquement des mentions philo.

Et ce parcours a été adopté à l'unanimité des 34 membres présents de la CFVU.

Le Président.- Merci Karen.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des questions ?

Le Président.- Bien. S'il n'y a pas de questions...

Mme Pucéat.- Donc s'il n'y a pas de questions, je vous propose d'approuver...

Le Président.- Oui. Oui. Allez-y Madame Benoist.

Mme Dauphin-Benoist.- Non. Je voulais... Peut-être j'avais quand même une question sur... Puisque c'est porté par les deux universités, en fait les cours vont avoir lieu tantôt à Besançon, tantôt à Dijon, c'est cela ? Des vendredis ou des samedis ?

Mme Fiorentino.- Alors... Comment dire ? Les équipes pédagogiques, je crois, ne se sont pas encore entendues, me semble-t-il, de manière définitive sur la forme des cours. Est-ce que ce sera des cours en présentiel ou des modules en distanciel ?

Parce qu'effectivement il y a la question du déplacement des étudiants, entre autres.

Sachant que c'est un projet qui est vraiment porté, j'ose dire, à part égale entre les équipes pédagogiques uB et les équipes pédagogiques UFC, c'est cela aussi qui rend d'ailleurs le projet très intéressant.

Mme Dauphin-Benoist.- Oui. Et je voulais juste dire à titre personnel que j'ai trouvé l'argumentaire... Enfin le dépôt du dossier vraiment... Enfin, il est bien fait, bien argumenté, très intéressant, en plus il y a des peintures... Régis Aubry, il est connu nationally... Enfin, c'est vraiment un très chouette projet.

Je crois qu'on peut remercier les porteurs du projet.

Le Président.- Oui. Oui. C'est un très beau projet et qui donne du sens à la COMUE puisque ça y est on travaille ensemble et cela, c'est essentiel. C'est essentiel. C'est un signe supplémentaire de bonne collaboration entre l'UFC et l'uB. Oui. Oui.

En tout cas, c'est un élément supplémentaire. Voilà. C'est bien.
Madame Chopard ?

Mme Chopard.- Oui. Moi, je voulais effectivement saluer ce projet parce qu'effectivement on voit que notre médecine très technique... Ce n'est plus suffisant et qu'effectivement la dimension humanités, elle devient de plus en plus prégnante, peut-être parce que justement on peut « prolonger la vie » avec tous les moyens mis à disposition au niveau technicité ou bien médicaments ou peu importe.

Auparavant, il y a au moins deux générations, on recrutait les médecins parmi les élèves littéraires, ce n'était pas quelque chose qui était exceptionnel et je pense que les deux facettes de l'être humain doivent être prises en compte dans le soin.

Et puis effectivement un projet qui est porté et par l'uB et l'UFC, c'est vraiment ce qu'on demande ! C'est formidable !

Le Président.- C'est ce à quoi nous travaillons. Et en bonne intelligence et de meilleure en meilleure intelligence. Et franchement c'est une excellente chose. Excellente chose.

Nous allons nous renforcer grâce à cela. Et quand je dis « nous », c'est un « nous » très, très, très, très, très inclusif évidemment, je parle de l'ESR Bourgogne Franche Comté d'une manière générale et sans doute le territoire.

Mais là encore c'était...

M. Hameau.- C'est une très bonne nouvelle !

Le Président.- Oui. Oui. C'est une bonne nouvelle. Oui. Oui. Mais... Enfin, bon, on en reparlera plus sérieusement et de manière plus argumentée bientôt de toute façon. Voilà.

Mais d'ailleurs, je vois Pascal Neige qui se prépare mais juste après cela, on lui donnera la parole et il y a des éléments qui vont aussi dans ce sens-là dans les choses qu'il vous présentera.

Mme Pucéat.- Donc s'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose d'approuver le projet d'ouverture d'un nouveau parcours M2 mention Philosophie – parcours Humanités médicales et environnementales.

Donc, je lance le vote dans la fenêtre de discussion Teams. Donc, vous pouvez exprimer votre vote « refus », « abstention », « pour » ou « contre ».
Ensuite, Madame Munier-Jolain ?

Mme Munier-Jolain.- Favorable.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Merci. Madame Baille ?

Mme Baille.- Favorable également. Je rebondis sur les propos pour souligner à quel point ce projet est important et j'ai noté que ce soit Régis Aubry ou Jean-Pierre Quenot sont tous les deux les porteurs de l'Espace régional éthique donc on est vraiment sur un *continuum* que nous appelons de nos vœux et une logique de site régional et c'est vraiment une très, très belle nouvelle.

Le Président.- Merci beaucoup.

Mme Pucéat.- Merci. Madame Chopard ?

Mme Chopard.- Vous l'avez compris, je suis pour.

Le Président.- Mais il faut le dire.

Mme Pucéat.- Voilà. Il faut le dire.
Monsieur Hameau ?

M. Hameau.- Moi également.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Très bien. Et dans le fil de discussion, nous avons tous les votes et il n'y a que des pour.
Donc merci pour cette approbation à l'unanimité.

24 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons donc passer aux travaux de la commission de la recherche du 2 février 2021 avec une demande de subvention, je crois pour l'Expérimentarium.

Pascal, je te laisse la parole pour la présenter.

V) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 02 février 2021

1. Demande de subvention

M. Neige.- Merci Madame la vice-présidente. Bonjour à toutes et à tous.

Donc, je vais être très bref. Il s'agit d'une demande qui effectivement est portée par la Mission Culture Scientifique et particulièrement par Lionel Maillot et qui vise à poursuivre les actions de l'Expérimentarium.

Donc, c'est un projet à 24 000 € dont 17 000 € sont demandés à la Région au titre de l'aide CSTI. Donc ce sont des aides au fil de l'eau qui ne nécessitent pas un classement particulier.

Donc cette demande a été approuvée à l'unanimité par la commission de la recherche.

Mme Pucéat.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Donc, s'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver la demande de subvention déposée par la Mission Culture Scientifique.

Je lance le vote dans le fil de discussion. Je vous laisse exprimer votre vote. Ensuite, Madame Baille ?

Mme Baille.- Pour bien sûr.

Mme Pucéat.- Madame Munier-Jolain ?

Mme Munier-Jolain.- Pour.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Merci.
Madame Chopard ?

Mme Chopard.- Pour.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Et Monsieur Hameau ?

M. Hameau.- Je suis pour si c'est la Région qui paie. Je plaisante évidemment, on vous soutient aussi.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Il me manque encore un vote. J'attends encore quelques instants. Je crois que c'est bon.

Il n'y a que des pour dans le fil de discussion. Donc merci pour cette approbation à l'unanimité.

24 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point 6 qui concerne la convention entre l'université fédérale UBFC et les établissements membres concernés par des unités de recherche labellisés par le CNRS.

Le Président.- Pascal.

Mme Pucéat.- Pascal, on te laisse présenter ce point.

VI) Convention entre l'université fédérale UBFC et les établissements membres concernés par des unités de recherche labellisés par le CNRS

M. Neige.- Donc quelques mots de contexte.

Donc, on en avait déjà parlé mais le CNRS et UBFC ont signé une convention générale qui permet de construire, de co-construire notre politique scientifique pour ce qui concerne les laboratoires associés au CNRS de l'espace Bourgogne Franche Comté.

Donc, il s'agit d'une convention unique à l'échelle du site qui implique plusieurs établissements membres de la COMUE et qui implique évidemment la COMUE.

Donc, il y a une première convention UBFC-CNRS et il y a une deuxième convention en écho entre UBFC et ses établissements membres.

Donc, ici, il me semble qu'on doit parler de celle qui concerne UBFC et ses établissements membres qui engage l'établissement et qui doit donc obtenir un avis du conseil d'administration.

Cette convention a également été analysée par la commission de la recherche précédemment. Voilà.

Alors en deux mots, la convention générale CNRS-UBFC, elle dit, à mon avis, deux choses principales.

Une première chose qui est que la politique scientifique partagée est une politique qui est clairement adossée aux laboratoires et qui n'est pas restreinte aux axes ISITE. C'est un point important, partagé avec le CNRS.

Et elle dit une autre chose, elle dit que (*mot inaudible*) seront désormais (*mot inaudible*) par le CNRS et par UBFC. Donc c'est un changement assez important en fait dans la manière dont on va fonctionner. C'était une volonté du CNRS et on a jugé qu'il était important de répondre à cette volonté, de l'accompagner pour le bien du site. Le Président a rappelé tout à l'heure que la COMUE se portait mieux, que les collaborations allaient mieux et donc on pense qu'il faut accompagner tout cela pour vraiment avoir une politique ambitieuse.

Et donc la deuxième convention, celle qui vous est proposée aujourd'hui, est la conséquence de la première puisque les tutelles passent désormais à UBFC, il était nécessaire d'avoir une convention qui permettait de régler les problèmes opérationnels de vie quotidienne des laboratoires.

Donc cette deuxième convention, que vous avez là et sur laquelle vous devez vous exprimer, c'est celle qui permet... En espérant avoir fait le tour de tous les points. Il y aura peut-être quelques points encore à ajouter plus tard. On verra s'il faut la modifier dans le futur, mais on a besoin d'un vote dès maintenant.

Donc cette deuxième convention permet de préciser la manière dont les établissements membres s'accordent avec UBFC pour le pilotage de ces laboratoires CNRS.

Donc je ne vais pas la détailler plus que cela. Je peux répondre à vos questions évidemment. Vous l'avez lue.

Il y a beaucoup d'éléments qui reprennent des choses du plan d'actions ou des statuts de la COMUE ou de la précédente convention CNRS.

Le Président.- Bien. Merci Pascal.

Juste pour préciser avant de passer la parole à Luis Le Moyne, qu'évidemment les labos restent rattachés aux établissements. Il n'y a pas d'enjeu de ressources humaines, de personnels, de... Enfin, etc.

Simplement avec le CNRS, l'interlocuteur unique sera la COMUE et, nous, nous avons conventionné cette relation avec la COMUE entre les établissements membres de la COMUE, on va dire opérateurs finalement, et puis la COMUE, de sorte qu'on boucle la boucle et l'aspect institutionnel, l'organisation institutionnelle de ce changement. Voilà.

Luis Le Moyne. Oui.

M. Le Moyne.- Oui. Merci Pascal.

C'est juste que comme je fusse vice-président d'UBFC dans une vie précédente, j'avais suivi ce dossier et, comme tu l'as dit, il était maillé d'un certain nombre d'obstacles à franchir. Et comme je n'ai pas eu les dernières informations, je te pose la question, et je pense que ce n'est pas inutile non plus dans le contexte du conseil d'administration de l'université de Bourgogne, sur comment a été résolu la difficulté avec AgroSup ?

Le Président.- Ah !

M. Le Moyne.- Si on pouvait juste avoir un petit éclairage là-dessus.

M. Neige.- AgroSup est traité de fait comme les autres établissements membres, c'est-à-dire qu'AgroSup n'est plus tutelle des laboratoires pour lesquels il met des moyens, qui sont associés au CNRS, donc pour AgroSup, il s'agit du CSGA, tout comme l'uB.

Mais comme l'a rappelé le Président, en fait la deuxième convention permet de réaffirmer que ce sont bien les établissements membres qui donnent les moyens humains et des locaux, les fluides, etc. Donc, ils restent associés et donc ils vont devoir signer cette deuxième convention, tout comme nous. Et ils vont la faire passer ou elle est peut-être déjà passée dans leur CA. Je ne sais plus mais...

Donc, cela a été résolu comme cela. Finalement AgroSup a convenu qu'il fallait faire comme cela.

Et on a réaffirmé quand même, c'était un point important pour AgroSup, tu t'en souviens sûrement, (*suite inaudible*). AgroSup souhaitait qu'il soit bien indiqué que le nom de l'école figurait dans la signature scientifique et donc le CNRS a accepté cela. C'était l'accord général (*suite inaudible*) sur le site et donc il n'y a pas eu de difficulté au final avec ça.

M. Le Moyne.- D'accord.

Donc finalement tu confirmes, maintenant tous les établissements de l'UBFC sont alignés statutairement à égalité vis-à-vis du CNRS.

M. Neige.- Voilà. Alors c'est une disposition CNRS. Je vous rappelle INRAE avait abordé la question un peu différemment en disant que pour eux, l'ajout d'UBFC comme tutelle était une solution qu'ils aimaient bien et donc c'est ce qu'on avait fait. Mais ce n'est pas ce qu'a souhaité le CNRS.

Et donc effectivement on a bien réaligné tous les établissements membres, c'était important que tout le monde soit traité de la même manière et donc on est

tous traités à égalité et d'où cette convention n°2 que vous voyez aujourd'hui, qui permet de réaffirmer tout cela.

M. Le Moyne.- OK. Merci.

M. Neige.- Alors, je précise également (*suite inaudible*) commission recherche n'a pas donné lieu à un vote, puisque c'était uniquement une analyse de la convention et un échange. Mais c'est bien au CA de donner l'accord pour cette convention.

Le Président.- Denis Hameau a levé la main également.

M. Hameau.- Oui. Simplement je voulais juste me réjouir de la présentation de ces deux conventions qui articulent bien ce qui semblait poser problème précédemment et je pense que c'est de bon augure, en tout cas je l'espère, et très important pour la future venue du jury ISITE.

M. Neige.- Oui. C'était un élément essentiel.

Je reviens un peu sur mes propos parce que j'ai oublié de préciser un point quand même en réponse à la question de Luis.

Pour AgroSup, du coup, il y a quand même un petit cas particulier, c'est que le CSGA, qui est ce fameux laboratoire commun en fait avec CNRS et INRAE, on se retrouve à avoir signé deux conventions qui ne sont pas complètement alignées – celle avec INRAE et celle avec le CNRS. Et donc on a convenu qu'on allait retravailler spécifiquement autour de ce laboratoire pour trouver une solution au bénéfice du laboratoire. C'est ce qui est indiqué dans la convention, puisque quand même l'objet de ces conventions c'est bien de travailler au bénéfice des laboratoires. On doit construire le monde pour que la recherche puisse produire de la connaissance, pas pour qu'on se fasse plaisir, nous. On l'a quand même rappelé. C'était l'évidence mais c'est bien de le rappeler de temps en temps.

Le Président.- Oui. Oui.

Lucy Moser voulait aussi dire quelque chose. Lucy ?

Mme Moser-Jauslin.- Oui. Alors j'ai juste deux questions.

Première question dans l'annexe avec la liste des unités. Il y a une colonne qui est marquée « mandataire délégué », est-ce que tu peux expliquer qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Neige.- Oui. Alors cela fait référence à la notion de mandataire unique qui doit être mentionné pour chacun des laboratoires. Il s'agit ici de déterminer quel est l'université ou l'organisme de recherche qui travaillera aux accords sur des collaborations publiques-privées.

Donc ce qui est mentionné ici, c'est le résultat négocié avec le CNRS. Cela ne concerne que les éléments les plus éloignés, enfin pas les plus éloignés, mais les plus aboutis peut-être, les plus forts de la collaboration quand il s'agit de vraies... Enfin de fortes collaborations avec le monde économique, avec dépôt éventuel de brevets, avec tout un tas de choses comme cela.

Et donc cette colonne contient le nom de l'institution qui va devoir gérer ces accords généraux au titre de l'ensemble des partenaires du laboratoire.

Donc ce qui a été décidé globalement, c'est que c'était bien... C'était plutôt l'UBFC qui gérait mais vous savez que l'UBFC ne gère pas de propriété intellectuelle du mandataire unique concrètement et donc elle délègue à ses établissements membres qui eux-mêmes peuvent déléguer, par exemple, à la SATT s'ils le souhaitent.

Mme Moser-Jauslin.- D'accord.

M. Neige.- Et donc on a eu une forte demande du CNRS d'avoir l'institut... L'ICMUB, donc l'Institut de Chimie Moléculaire de l'université de Bourgogne, et ils avaient une forte demande également d'avoir le département optique, le FEMTO et par alignement on a proposé également qu'il y ait la partie optique de l'ICB pour que ce soit plus facile et que, là encore, ce soit un même partenaire, donc en l'occurrence ici le CNRS qui gère tous ces aspects pour le même domaine scientifique.

Mme Moser-Jauslin.- D'accord.

J'avais une deuxième question dans ce texte, il n'y a rien sur le double siège de l'UBFC. Où est-ce qu'on est pour cette question ?

M. Neige.- Je vais répondre. Alors...

Le Président.- Tu veux que je réponde ?

M. Neige.- C'est le Président qui répondra. C'est normal qu'il n'y ait rien ici parce qu'il s'agit ici d'une convention qui ne travaille qu'autour des laboratoires CNRS et donc qui ne concerne pas tous les établissements membres d'UBFC.

Donc, il n'était pas question d'introduire des notions aussi importantes que celles du double siège dans une convention qui ne concerne pas tout le monde. Donc, c'est normal que cela n'y soit pas.

Et donc je vais laisser la parole au Président peut-être pour savoir où on en est.

Le Président.- Où on en est ? On est en train de rédiger l'article 2 du projet des statuts dans le cadre de la commission des statuts.

Enfin, je suis en train de réaliser une proposition de rédaction qui entérine la décision qui a été prise par le conseil des membres et qui a été réitérée récemment de reconnaître effectivement à la COMUE un double siège : l'un à Besançon, l'autre à Dijon.

L'idée est de ne pas retirer à Besançon bien sûr son siège, puisqu'il existe historiquement, mais de bien reconnaître à Dijon sa place dans la COMUE en tant que ville universitaire d'enseignement supérieur et de recherche qui apparaît très clairement aux yeux du monde, et c'est bien cela l'objectif.

Avec une ventilation évidemment des services ; une ventilation en quantité et en qualité de sorte qu'entre les deux villes, les services support, ce qu'on appelle les services support ou les fonctions support d'UBFC, de la COMUE, de sorte qu'il y ait cet équilibre.

Donc cela implique deux adresses. Cela implique évidemment un double siège social avec des bâtiments adaptés. Cela implique une ventilation des services. Tout cela est en cours d'échanges, de négociations, de discussions.

Et je peux vous dire que parmi les choses très positives qui se produisent en ce moment, c'est cet accord... Et vous savez que ce qui a été porté, ce qu'on a toujours porté, nous, en tout cas l'équipe actuelle, c'est une solution équilibrée. Cet équilibre territorial, je crois qu'on est en train de le mener. On a un équilibre également dans la représentativité des différents établissements au sein des conseils centraux d'UBFC qui est en train de se faire.

Il y a la volonté également d'équilibrer le poids politique des membres, c'est-à-dire des établissements et le rôle stratégique de la COMUE.

Donc, pour être un petit peu plus clair, l'idée c'est que les établissements, qui ont créé la COMUE et qui, dans la COMUE, ont un instrument stratégique fort, déterminent la politique d'ESR, du site Bourgogne Franche-Comté et cette politique est mise en œuvre d'un point de vue stratégique par la COMUE, ses instances. Voilà.

Il y a un autre élément qui participe de l'équilibre, c'est évidemment le classement de Shangai puisque nous apportons... UFC reconnaît le double siège, c'est un effort considérable qui doit être apprécié à sa juste valeur. L'uB, elle aussi, apporte bien sûr quelque chose de considérable au site, c'est son classement de Shangai, c'est le seul établissement classé dans Shangai. Elle fait partie, selon le classement de Shangai, des 5 % des meilleurs établissements du monde. Cette année, on a été classé entre 500 et 600^{ème} place, et donc sur 18 000 établissements dans le monde, donc l'uB apporte son rayonnement international.

C'est pour que nous nous renforçons en étant complémentaires et en cessant d'être concurrents sur le petit territoire qui est le nôtre, ce qui nous affaiblissait. Nous sommes en train de nous renforcer et nous nous renforçons au profit de l'enseignement et de la recherche de tous les membres participants de la COMUE.

Et cela, je crois que nous sommes... Parce que les choses ont évolué, les gens ont changé, les projets, le contenu des projets a changé, nous sommes en train de parvenir à une solution qui doit satisfaire tout le monde. Et franchement je peux vous garantir que l'ambiance de travail, alors je sais que certains participent à ces travaux, ici, de la commission des statuts, mais l'ambiance de travail est excellente. On échange. On progresse. Il y a une vraie concertation, parfois les idées qu'on avait au début, non, finalement on ne les met pas en œuvre, on adapte. Et cela va même beaucoup plus vite que ce que je pensais. Voilà.

Donc moi, j'y vois... J'y vois une avancée formidable pour tout le monde. Vraiment pour tout le monde. Il n'y aura vraiment pas de perdant. Si on parvient vraiment à mettre en place ce sur quoi on travaille, non seulement il n'y aura pas de perdant, mais il n'y aura que des gagnants. Cela, j'en suis mais profondément convaincu. Profondément convaincu.

Alors, optimiste de la volonté, pessimisme de l'intelligence. Il faut toujours être attentif. Il faut travailler. Il faut continuer. Mais très sincèrement si nous continuons sur ce chemin-là, je suis assez... Enfin, très optimiste pour la poursuite de l'ISITE.

Et je crois que tout le monde en est convaincu et tout le monde travaille dans ce sens-là.

Voilà où nous en sommes. Après techniquement je ne peux pas dévoiler des textes qui sont pour l'instant des projets de travail, etc., parce que cela n'a pas beaucoup de sens, mais franchement nous avançons.

Monsieur Rollin, vous voulez... Vous avez levé la main ?

M. Rollin.- Oui. Oui, Monsieur le Président.

Alors, j'ai un peu de mal à comprendre puisqu'on parle d'unité, de l'université fédérale, on veut montrer pour sauver ISITE, une certaine... D'ailleurs, la convention est là pour le montrer, une certaine unité.

Et puis on est en train de parler de créer un deuxième siège, double siège... Voilà. Il faut un rééquilibrage territorial.

J'avais cru comprendre que la COMUE était justement pour gommer, pour organiser territorialement l'enseignement supérieur, ce pour quoi on s'était opposé. Donc voilà avec le temps ce que cela fait, mais il me semble, mais peut-être je suis... Je fais un blocage quelque part... Je ne comprends pas tout intellectuellement mais il y a quelque chose que je ne conçois pas en cette question de double siège. C'est comme quand on voit qu'on parle d'une grande Région, de la grande région Bourgogne Franche Comté et qu'on a deux sièges et qu'on ne sait plus où on est, c'est à peu près la même chose sur l'université de Bourgogne et la COMUE.

Le Président.- Je comprends.

M. Rollin.- Mais voilà.

Si on est en train de détricoter la COMUE, cela me va très bien. J'ai toujours dit mon opposition de la COMUE. Si c'est ça (*suite inaudible*).

Le Président.- Non. Non.

M. Rollin.- C'est la seule chose...

Le Président.- Je peux vous répondre là-dessus parce que je pense que si vous ne le concevez pas, c'est parce que vous comparez avec des fusions de régions. Ici, il n'est pas question de fusion.

M. Rollin.- Oui. Oui.

Le Président.- Il n'est pas question de fusion.

M. Rollin.- Mais pendant huit ans on nous a vendu la COMUE comme justement le modèle... (*mots inaudibles*) de la fusion des régions, donc peut-être...

Le Président.- Non. Non. Non.

M. Rollin.- Que j'ai été tellement formaté sur ce modèle-là, que j'ai du mal à m'en défaire.

Le Président.- Non mais cela, c'est important.

M. Rollin.- Mais cela, c'est de la faute de votre prédécesseur dans ces cas-là. Ce n'est pas de ma faute.

Le Président.- Alors, moi, je ne dis rien là-dessus. Je n'ai pas de commentaire.

Mais en revanche attention... Non. Mais c'est important. Ce que vous dites est important parce que dans la conception des choses, la COMUE a énormément évolué. En fait, on passe de COMUE à COMUE expérimentale, cela change tout.

C'est-à-dire que la COMUE, ce qu'on a décidé de faire, c'est que c'est une structure d'appui et de collaboration entre les établissements membres. C'est confédéral, c'est-à-dire que les établissements membres demeurent souverains dans leurs domaines sur leur territoire. Et cela, c'est fondamental.

Maintenant la COMUE, comme c'est une structure d'appui aux différents territoires de la région, on fait un double siège pour bien identifier les deux.

Et si on fait le double siège, c'est précisément parce que ni l'UFC, ni l'uB ne veulent abandonner leur poids et... Pas l'image, mais la visibilité qui est la leur comme lieu d'enseignement supérieur et de recherche, et notamment de recherche s'agissant de la COMUE. Et cela, c'est déterminant.

Mais vous savez toutes les équipes, moi, dans la campagne, j'ai rencontré, au cours de la campagne pour la présidence de l'université de Bourgogne, j'ai rencontré tous les directeurs de labos, les équipes des labos, etc., etc. Et leur mal-être profond de ce qui était proposé auparavant, c'était « mais on n'existe plus ». La Bourgogne n'existe plus en tant que telle, même le campus de Dijon n'existe plus. Il y avait même un des directeurs de labo qui m'avait dit, et cela m'avait... Enfin, je ne pensais pas que c'était à ce point-là, franchement je ne savais... Je n'imaginai pas que certains de nos collègues ne savaient même pas où était situé les labos avec lesquels ils n'avaient pas forcément déjà collaboré et ils pensaient, parce qu'il y avait l'adresse de Besançon sur tous les actes de la COMUE, que le labo dans lequel travaillait tel ou tel collègue, qu'ils souhaitaient approcher, était situé à Besançon et pas à Dijon. Donc, on en était arrivé à une disparition de Dijon.

C'est ce qu'on veut éviter précisément.

Et comme la COMUE n'est pas une structure fusionnelle mais une structure de collaboration entre établissements qui demeurent indépendants les uns des autres mais qui ont mis en commun une partie importante de leur activité quand même, la recherche, ce n'est quand même pas rien. On équilibre le territoire. On maille le territoire.

Et d'ailleurs dans cet article 2, auquel je faisais référence, la première phrase c'est bien de dire que la COMUE est multi-sites. Et ce n'est pas seulement les sièges parce que les sièges sont des sièges, sur deux sites, mais en fait on a recensé il y a à peu près une bonne douzaine de sites de Bourgogne Franche-Comté et le fait d'afficher que la COMUE repose sur un principe de multi-sites, cela signifie que la COMUE ne doit ignorer aucun des sites. Et cela, c'est aussi une volonté alors politique forte, mais c'est une volonté qui est vraiment partagée par tous les établissements. Et cela, c'est quelque chose de formidable.

Et je pense que c'est possible précisément parce que nous sommes dans un système confédéral où chacun demeure indépendant. On peut... Tout ce qu'on n'a pas transféré à la COMUE, et il y a quand même pas mal de choses, très bien, on peut continuer à faire nos choses.

Si par exemple on a un programme avec le CHU de Dijon, le Centre Georges-François Leclerc, etc., qui ne rentre pas dans les cases de la COMUE, très bien, libre à nous, on le fait.

Si cela intéresse d'autres partenaires de la COMUE, très bien, on peut élargir, c'est possible.

On est parti d'un système... Il y a eu des tâtonnements les années précédentes, OK. Très bien. Là, on est parti sur un système qui est respectueux de

l'existence de chacun et cela, c'est absolument déterminant parce que de toute façon la COMUE ne pouvait pas se faire au détriment d'un seul des établissements membres de la COMUE elle-même.

Donc, à partir du moment où on gomme cela, on a un principe de collaboration. Ce principe de collaboration, je pense qu'il peut sauver l'ISITE.

Alors, on est pour ou contre l'ISITE, le modèle de recherche qu'il promeut, etc., etc., cela, je connais bien la discussion. Mais il n'empêche que dans ce contexte-là on a un modèle unique en France qui est institutionnel, qui est très original, qui est unique pour le moment mais il n'est pas sûr que si nous y arrivons, si nous arrivons au terme de ce modèle et à sa mise en place, qu'on ne sera pas suivi derrière par d'autres COMUE. Il y a quand même des IDEX qui ont échoué parce que justement les établissements ne s'y retrouvaient pas. Je pense à Saint-Etienne qui n'a pas voulu de l'IDEX de Lyon et pourquoi ? Parce que Saint-Etienne cessait d'exister ! Donc Saint-Etienne a préféré renoncer à l'IDEX plutôt que de disparaître. Et nous, on échappe à cela. Je peux vous le garantir, nous échapperons, c'est-à-dire UFC sort renforcée, uB sort renforcée, mais les établissements membres sortent renforcés parce qu'ils auront tous au moins un représentant, alors même qu'ils sont assez minoritaires en effectif etc., ils auront au moins tous un représentant au CA. La COMUE est la chose des établissements membres et cela, c'est fondamental. Si on l'accepte, si on le conçoit, on parvient à trouver un équilibre.

Évidemment il faut qu'après techniquement les statuts assurent cet équilibre et une fois qu'il est là, c'est bon, on collabore. C'est parti et on accompagne.

D'abord, on collabore, nos labos collaborent déjà ensemble. Il y a plein de collaborations qui existent, même les formations, on vient de voter la validation d'une formation Humanités médicales qui est un exemple d'une très belle collaboration. Cela existe déjà ! Accompagnons ces collaborations institutionnellement de sorte que cela les facilite. Voilà.

On en est très, très proche. Je peux vous le garantir. Et on va continuer d'y travailler et on va... Enfin, on va tout faire pour y arriver. Et je peux vous assurer que l'ambiance de travail au conseil des membres, elle est excellente ! Voilà. On plaisante, mais on travaille quand même, on n'est pas naïf, on sait qu'il y a des enjeux, etc. mais on s'entend bien. Et cela, je peux vous garantir que cela change tout... Et voilà. Moi, je suis très optimiste aujourd'hui.

Je sais que ce n'est pas fait. Je sais qu'il y a encore du travail. Tout le monde en a conscience. Mais nous collaborons et c'est une véritable collaboration et cela change tout.

Alors, Denis Hameau voulait aussi prendre la parole.

M. Hameau.- Oui. Simplement, moi, j'ai entendu parler de la fusion des régions, je pense qu'on n'est pas exactement dans le même cadre même si quelques principes peuvent être repris.

Nous, lorsqu'on a eu à organiser cette histoire, c'est un élément historique quand même d'arriver à faire une fusion de régions, on l'a pensé dans une logique où justement on était dans le respect des identités qui existaient sur le territoire, parce que la région, c'est aussi 8 départements qui sont complètement différents les uns des autres et même au sein des départements. Dans la Côte-d'Or, le Châtillonnais, par exemple, est très particulier, il a des spécificités. Et donc il est très, très important de respecter l'identité, la culture de chacun si on veut construire ensemble. Moi là-dessus... La fusion de la région, elle s'est faite comme cela.

La deuxième chose, c'est qu'en effet si vous allez vers une logique qui est d'effacer des histoires ou d'effacer... Des histoires séculaires, quand on parle de l'université de Bourgogne, c'est une histoire séculaire, on n'est pas dans une petite chose...

Le Président.- 300 ans.

M. Hameau.- Qui vient d'être créée il y a 2 minutes.

Le Président.- Non. 300 ans l'année prochaine.

M. Hameau.- Et donc à cette échelle-là, c'est pour nous très, très important d'additionner les complémentarités et cela, c'est un travail de long terme, c'est-à-dire que... Moi, ce que je trouve intéressant c'est qu'il y a eu des leçons tirées de l'histoire un peu malheureuse précédente mais qui nous a enseigné des choses et qui nous aide à progresser si on en tire des leçons.

Et donc de la même manière, en région Bourgogne Franche-Comté, on peut (*suite inaudible*) chaque région avait chacune 100-150 millions d'investissement possible, aujourd'hui on est à plus de 500 millions sur tous les domaines dans lesquels on doit œuvrer au sein de la collectivité régionale élargie.

La deuxième chose, c'est que par exemple dans les territoires les plus isolés où, par exemple, le Front national est le plus fort, ce qui manquait énormément c'est l'ingénierie territoriale. Les gens ont des idées. Les gens ont envie de faire des choses, mais ils ne savent pas par quel bout les prendre. C'est éminemment une question stratégique pour la Région, et on s'est emparé de ce sujet, par exemple dans l'économie sociale et solidaire, que je pilote, on est passé de 0 projet dans des bassins de vie, des bassins de l'intercommunalité à 50 en 5 ans.

Et donc c'est comme cela qu'on peut arriver en réalité à construire une idée d'une future institution qui est finalement... Agglomère petit à petit les forces des uns et des autres et fait quelque chose de plus fort que ce qu'il y avait avant tout seul. Chacun tout seul, on ne sera pas plus fort que si on se met tous ensemble avec nos intelligences. Sauf que cela, c'est un chemin qui est difficile. Cela demande de la coopération. Cela demande de la confrontation, positive, au sens positif.

Et donc, moi, je suis très, très content qu'on avance vers cette voie-là en tout cas pour l'uB, l'UFC, l'ensemble des établissements parce que je pense que c'est le bon choix.

Le Président.- Merci.

Monsieur Rollin, vous vouliez reprendre la parole. Je vous en prie.

M. Rollin.- Oui. Alors, c'était une deuxième question que j'avais...

Le Président.- Ah oui. Pardon.

M. Rollin.- Sur la partie... Par rapport à cette convention, parce que là on a une convention qui règle quelques... Je dirais les relations entre le CNRS et les établissements membres et l'unité fédérale qui est une convention un peu classique, qu'on trouve un peu... Voilà.

On voit que dedans il y a la question du mandataire unique, il y a la question des personnels qui sont bien remarqués, qui sont bien connotés que les personnels sont dans chaque établissement qui... Voilà.

Moi, je reviens à cette partie-là qui m'interpelle... Alors pas dans le cadre de la convention, mais sur cette partie des personnels, je reviens toujours, puisque si on reprend la lettre de la ministre du mois d'août 2019, si vous vous souvenez, et qui posait un certain nombre d'axes, en particulier sur la question de la mise à disposition des personnels dans les établissements qui travaillaient sur les missions de la COMUE et qui disait que c'était quand même un des points, c'était le premier point qu'elle marquait pour sauver l'ISITE.

Donc, Monsieur le Président, vous dites qu'actuellement on retravaille sur les statuts de la COMUE, les établissements membres retravaillent sur les statuts. Y a-t-il ou non des discussions sur le devenir des personnels ? Puisqu'on sait qu'il y a eu des fois des velléités d'écrire des conventions de mise à disposition, dans le passé, des personnels des établissements au sein de la COMUE. Y a-t-il ou non des discussions ?

Voilà, j'aimerais une réponse claire là-dessus pour que les personnels soient rassurés, parce que notre... Si cette convention ne pose aucun problème techniquement sur le fond, on sait que ce début de convention c'est une pelote qui, quand on la déroule, peut avoir des conséquences, peut être accompagnée d'autres conventions et qui, là, pourraient être plus problématiques pour les personnels, en particulier, je parle là des personnels de l'uB que je représente.

Le Président.- La réponse va être très courte c'est non. On parle de la double affiliation, mais qui est une double affiliation, on va dire, soit établissement de rattachement, donc si moi, je suis uB je serai toujours uB et j'aurai une double affiliation UBFC, ce qui me permet par exemple de recevoir une délégation de pouvoir de la part du Président d'UBFC pour mettre en œuvre certaines choses. Par exemple, si je suis directeur de labo, pour pouvoir directement signer des bons de commandes, des ordres de mission, etc., etc. Voilà. Ce qui aujourd'hui pose problème dans la rédaction actuelle des statuts.

Cela ne modifiera en aucune manière le statut professionnel des collègues rattachés à tel ou tel établissement. C'est très clair, très net, très précis.

Vraiment ce n'est pas un sujet. Ce n'est pas un sujet au sens ce n'est pas un sujet de discussion. Pas du tout.

M. Rollin.- D'accord. Non, mais voilà, c'était... Il y a eu dans le passé, je ne parle pas de...

Le Président.- Oui. Oui. Moi, je ne fais pas d'histoires.

M. Rollin.- (*Mots inaudibles*) Président. Non. Non. Je parle encore... Peu de temps avant votre prise de gouvernance, mais c'est pour cela que les personnels ont aussi besoin d'entendre (*suite inaudible*) à moins que l'avenir nous le démente, on va être... Comme vous avez dit, l'optimisme...

Le Président.- Oui. L'optimisme de la volonté.

Et intelligent... Enfin, pessimisme de l'intelligence. Voilà.

Il faut être les deux. Il faut manier... Donc, ce n'est pas parce qu'on est optimiste qu'il faut oublier d'être intelligent.

Ce n'est pas de moi.
Mais OK. Très bien. Alors, je pense qu'on peut progresser...

Mme Pucéat.- Oui.

Le Président.- Parce que...

Mme Pucéat.- Si on a fait le tour de la question.

Le Président.- Le temps file.

Mme Pucéat.- Donc, s'il n'y a pas davantage de questions, je vous propose, pour revenir à la convention, d'approuver la convention entre l'université fédérale UBFC et les établissements membres concernés par les unités de recherche labellisés par le CNRS.

Donc, je lance le vote dans le fil de discussion. Voilà. Donc, vous pouvez vous prononcer : « refus », « abstention », « pour » ou « contre ».

Et pour les personnes qui n'accèdent pas au fil de discussion.
Monsieur Hameau ?

M. Hameau.- Oui. Oui. Pas de souci pour moi. Très bien. Je suis pour.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Merci.
Madame Baille ?

Mme Baille.- Oui. Pour moi également, pour.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Merci.
Madame Chopard ?

Mme Chopard.- Pour.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Et Madame Munier-Jolain ?

Mme Munier-Jolain.- Pour.

Le Président.- Merci.

Mme Munier-Jolain.- Et je suis désolée, je vais devoir vous laisser parce que j'ai une réunion qui commence à 17h00, donc j'attendais la fin de ce vote et je m'en vais.

Le Président.- Bon. Désolé Nathalie. Merci beaucoup. Merci beaucoup. Au revoir. À bientôt.

Mme Munier-Jolain.- Au revoir à tous.

Le Président.- Au revoir. Merci.

Mme Pucéat.- Au revoir.

Et il me manque encore un vote. Et je n'ai que des pour dans le fil de discussion. Donc merci pour ce vote à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Donc, nous avons encore le Point B à traiter avec les tarifs, subventions et dons – Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)

VII) Tarifs, subventions et dons – Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Pucéat.- Donc, vous avez eu à nouveau l'ensemble des tableaux. Donc c'est un point que nous votons en un seul point.

Donc, nous n'avons pas reçu de questions en amont, cette fois-ci. Y en a-t-il néanmoins qui se posent ?

Le Président.- Oui. Au cas où.
Non. C'est bon.

Mme Pucéat.- Donc, s'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les tarifs, subventions et dons, les sorties d'inventaire, les conventions et contrats portant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Donc, juste un instant, le temps de lancer le vote. Voilà. Vous pouvez exprimer votre vote dans le fil de discussion.

Et donc ensuite pour les autres personnes.

Donc Madame Munier-Jolain n'est plus là.

Madame Chopard ?

Mme Chopard.- Pour.

Mme Pucéat.- Madame Baille ?

Mme Baille.- Oui. Pour. Je dois vous laisser. À bientôt.

Mme Pucéat.- Merci.

Le Président.- À bientôt. Merci beaucoup.

Mme Pucéat.- Et Monsieur Hameau ?

M. Hameau.- Oui. Pour également. Je vous laisserai à 17h15.

Mme Pucéat.- Très bien. Nous avons quasiment terminé.

Le Président.- Normalement, on a quasiment terminé. Donc...

M. Hameau.- D'accord.

Mme Pucéat.- J'attends encore un vote.

Le Président.- Oui. On attend encore un vote.

Mme Pucéat.- Ah non ! On n'attend plus de vote. C'est tout bon.

Le Président.- C'est bon. OK.

Mme Pucéat.- Donc il n'y a que des pour également. Donc c'est approuvé à l'unanimité.

19 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et il nous reste le compte-rendu des conventions hors subvention.

VIII) Compte-rendu des conventions hors subvention

Mme Pucéat.- Donc, là, il n'y a pas de vote, néanmoins vous pouvez poser des questions s'il y en a.

Le Président.- On ne sait jamais. Oui.

Mme Pucéat.- Sinon il s'agit juste de prendre acte du compte-rendu des contrats et conventions hors subvention.

Le Président.- Voilà.

Mme Pucéat.- Et s'il n'y a pas de question, il nous reste les questions diverses.

Le Président.- S'il n'y a pas de question, il nous reste les questions diverses.

Le Conseil d'administration prend acte

IX) Questions diverses

Le Président.- Et je crois Arthur Sabatier avait une question diverse ou enfin une information qu'on avait reléguée aux questions diverses.

Je vous en prie.

M. Sabatier.- Merci.

Je voulais revenir un peu sur l'actualité qui touche indirectement le monde universitaire et notre université.

Donc je voulais m'adresser plus particulièrement à vous, Monsieur le Président, à Ambre Adamiak en tant que vice-présidente étudiante et à l'élu CA de l'UNI si il ou elle est présente aujourd'hui.

Donc cette actualité c'est... Je pense que tout le monde en est informé, c'est la dissolution de « Génération Identitaire » qui est une organisation qu'on peut qualifier de raciste et xénophobe, antisémite et plein d'autres qualificatifs contraires aux valeurs républicaines.

Donc l'UNI, qui est une organisation nationale avec des antennes locales, l'UNI nationale soutient cette organisation et allait manifester aux rassemblements organisés par Génération Identitaire, contre cette dissolution. Donc il y avait des drapeaux UNI, des drapeaux (*suite inaudible*) par un Tweet dont je vais vous faire lecture.

« La dissolution de Génération Identitaire ne repose sur aucune base juridique et attaque clairement la liberté d'expression. Gérald Darmanin, voulez-vous criminaliser tout discours montrant le danger de l'immigration ? L'UNI soutient le camp des patriotes et l'identité nationale. ».

Ce à quoi l'antenne locale de l'UNI, l'UNI Bourgogne, donc qui siège au CA de notre université, a également apporté son soutien localement en relayant ce Tweet et en ajoutant un commentaire, donc je vous laisserai juger (*suite inaudible*).

« Non à la censure gouvernementale, la liberté d'expression n'existe pas que pour eux, que pour l'extrême gauche ».

Donc, c'est dans ce cadre que je voulais vous demander, Monsieur le Président, en tant que... On pourrait dire partenaire politique de l'UNI puisque vous travaillez avec eux, notamment en CA, que si je ne me trompe, il est arrivé qu'ils vous donnent procuration... Mais parce que tout bêtement en tant que Président de l'université, je pense que votre avis à ce sujet compte.

Je voulais savoir ce que vous pensiez de ce positionnement des représentants de l'université de Bourgogne, de l'UNI pour savoir si vous comptiez communiquer votre position... Votre avis, pardon, à ce sujet à l'ensemble de la communauté de l'uB.

Ensuite, on a... Pour citer du coup l'article 2 alinéa 2 de la charte des associations des campus, relatif aux associations étudiantes de l'uB, donc cet article 2 alinéa 2 stipule que les associations labellisées ne « *doivent pas se livrer à des activités de prosélytisme et ne pas inciter à toutes sortes de haine* ».

Donc est-ce qu'une association qui promeut et qui soutient Génération Identitaire, qui est donc fasciste, xénophobe, raciste, etc., peut continuer d'être labellisée au sein de notre université et continuer à utiliser le logo de l'uB pour ses communications, ses rassemblements ?

Et j'espère qu'on sera tous d'accord pour dire que c'est compliqué.

On a en plus l'article 3 alinéa 3 de la même charte qui précise que « *la commission vie étudiante doit veiller à ce que les statuts et objets de l'association*

n'entrent pas en conflit, ne portent pas atteinte aux missions, aux valeurs humanistes universelles de l'université ».

Et enfin, l'alinéa 8 du même article précise que « *le vice-président, la vice-présidente délégué à la vie étudiante pourra demander à toute association, notamment celles ne respectant pas ces dispositions, de venir rendre compte de leur action auprès de la commission de vie étudiante. Celle-ci pouvant proposer le retrait du label de l'uB à cette association ».*

Donc, voilà. Je voulais te demander, Ambre, si vous comptez demander à l'UNI de venir s'expliquer devant la commission au vu donc de leur prise de position en public.

Et enfin, si un représentant de l'UNI, si l'élu de l'UNI est présent ou présente aujourd'hui, je voulais connaître son avis et savoir s'il pouvait clarifier la position de son organisation.

Merci.

Le Président.- Alors je vais peut-être commencer puisque vous m'interpeler en premier.

Moi, je n'ai jamais pris de position politique. Je n'ai jamais tenu de propos racisés. Je n'ai jamais flirté avec la laïcité. J'ai toujours respecté les principes républicains et j'ai toujours affecté de me méfier de toute police politique.

La dissolution de Génération Identitaire est liée à des événements extra universitaires, me semble-t-il. Cela n'a rien à voir avec moi.

Le représentant de l'UNI, ici présent d'ailleurs, il va prendre la parole, vote des décisions qu'on soumet au conseil d'administration. Oui. C'est vrai, mais comme la plupart des décisions qui sont adoptées à l'unanimité de notre conseil, dès lors que nous les préparons dans la concertation, nous échangeons. Voilà.

Est-ce que cela fait de moi un complice politique d'un positionnement de telle ou telle personne qui vote en faveur des... Comment ? Des délibérations que je soumets avec mon équipe à ce conseil ? Non ! Je suis désolé.

Moi, ce genre de raisonnement marabout – bout de ficelle – selle de cheval, je ne l'admets pas, d'autant que je n'ai jamais appartenu à une organisation syndicale ou politique, quelle qu'elle soit, qui plus est une organisation syndicale, dont les responsables politiques ont tenu des propos racisés qui eux-mêmes sont assimilables à des propos racistes.

Donc, je n'admets pas le sous-entendu de votre question. Je vous mets au défi de m'opposer un seul propos qui serait de nature extrémiste, d'un côté ou de l'autre, et pour une simple cause, c'est que cela ne correspond pas à mes convictions personnelles, qui sont des convictions humanistes, ouvertes et ambitieuses bien sûr pour notre université.

Maintenant je vais laisser les autres personnes interpellées réagir. Peut-être Ambre et puis ensuite Gauthier Maimbourg.

Mme Adamiak.- Oui. Merci Monsieur le Président.

Alors, je pense, Arthur, que c'est une question qui est relativement polémique ces derniers temps. Je prends notion des Tweets, dont tu fais mention, parce qu'effectivement je ne les ai pas vus. Twitter n'est pas mon site social... Enfin de prédilection. J'ai un peu de mal avec cela.

Pour ma part, je suis, et tu le sais, totalement objective concernant l'appartenance et les affiliations politiques de chacun puisque je dirige un organisme qui prône des valeurs apolitiques qui fait uniquement de la politique universitaire,

donc les seuls sujets sur lesquels on s'exprime concernant réellement les réformes nationales qui ont attiré à l'ESRI.

Je ne ferais pas mention de ma position vis-à-vis de ladite décision gouvernementale concernant Génération Identitaire qui a été prise récemment, bien que j'aie un avis qui me soit très personnel mais... Voilà.

Je pense cependant, pour répondre à ta question qui me visait du coup, qu'on a une liberté de parole en tant que syndicat ou représentant étudiant qui doit nous permettre malgré tout de nous exprimer sur divers sujets.

L'UNI s'exprime fréquemment sur toutes les questions nationales, récemment encore sur la loi GPA/PMA, voilà, avec... Sur laquelle j'ai pu rebondir d'ailleurs mais à titre personnel.

On peut faire état également, par exemple, de l'élection présidentielle de 2017 où tes prédécesseurs collaient le campus avec des affiches de Jean-Luc Mélenchon, pour autant je n'ai jamais demandé la délabélisation en ce qui vous concerne.

D'autres représentants, je prends l'exemple de la FAGE par exemple, représentant national qui a une antenne maintenant à Dijon qui s'est fait financer sur trois mandats présidentiels d'affilée, donc trois représentants politiques différents, donc c'est-à-dire qu'ils n'ont pas forcément d'attache politique particulière et qu'ils prennent l'argent où ils peuvent le prendre.

Voilà. C'est un débat qui est extrêmement polémique et controversé aujourd'hui et je ne pense pas que nous soyons obligés d'en faire état aujourd'hui, que ce soit en conseil d'administration ou en CVE.

Pour moi, chaque syndicat a son appartenance politique qui est clairement érigée et présentée et depuis leur création et leur représentation sur le campus universitaire de l'université de Bourgogne a toujours été accepté et valorisé par ces organismes-là. Donc voilà, je ne répondrai pas positivement à ta demande.

Si toutefois, et je ne l'espère pas, on arrivait à certaines dérives, oui, là, la question peut-être se poserait, mais en l'occurrence pour le moment, pour moi, elle n'a pas lieu d'apparaître.

Voilà j'espère avoir pu répondre à ta question.

Le Président.- Gauthier Maimbourg.

M. Maimbourg.- Oui. Bonjour à toutes et à tous.

Alors, je suis bien heureux d'avoir pu rattraper ce conseil d'administration pile au bon moment pour cette question.

Alors, je suis surpris, surpris qu'une telle question puisse être posée au sein de ce conseil d'administration qui n'est pas une instance purement politique, qui s'occupe de la gestion de notre université.

À aucun moment, nous nous sommes permis en tout cas de faire un prosélytisme purement politique au sein du conseil d'administration de l'université de Bourgogne. Je tiens quand même à le préciser au départ.

Alors maintenant oui, l'UNI Bourgogne et l'UNI au niveau national est un syndicat politisé. Oui, Oui, c'est vrai et nous l'assumons complètement, tout comme l'UNEF qui est également un syndicat politisé bien connu de gauche, voire d'extrême gauche.

(*Mot inaudible*) et dans l'UNEF car je rappellerais quand même que c'est bien l'UNEF qui, à de nombreuses reprises, a fait l'objet d'articles dans la presse nationale, le dernier en date étant notamment lors de l'incendie de Notre-Dame de

Paris, un membre de son bureau national, Madame Hafsa Askar qui avait dit « *je m'en fiche de Notre-Dame de Paris car je m'en fiche de l'Histoire de France* » ou encore « *les gens vont pleurer pour des bouts de bois. Wallah vous aimez trop l'identité française alors qu'on s'en balek objectivement de votre délire de petits blancs* ». Donc bon !

Après tout... Je trouve quand même que c'est assez drôle d'avoir une telle question venant d'un syndicat qui a ce genre de culture, d'autant plus que nous n'avons pas non plus d'article pour dénoncer des problèmes de harcèlement sexuel chez nous. Mais bon, je dérive.

En tout cas, en ce qui concerne Génération Identitaire, parce que là est bien le nœud du problème, nous n'avons fait que défendre la liberté d'expression. Et s'il s'avérait que Génération Identitaire était un mouvement, une milice armée avec un projet révolutionnaire violent, à ce moment-là bien sûr nous nous rangerions du côté de la loi.

Mais à l'heure actuelle, il semble que la décision de dissolution, qui a été prise, est purement politique et purement idéologique et dans ce sens nous nous y opposons car nous pensons que tout mouvement, que ce soit Génération Identitaire, que ce soit l'UNEF, que ce soit des mouvements plus à gauche ont droit à la liberté d'expression tant qu'ils restent dans le cadre de la loi.

Et Génération Identitaire, pour le moment, n'a jamais été condamnée à ce titre. Donc voilà tout ce que nous avons dit.

Alors certes, le Tweet de l'UNI Bourgogne était accompagné d'une petite punchline pour nos chers amis d'une tendance politique qui a justement tendance à nous agresser régulièrement, que ce soit en ligne mais d'ailleurs aussi dans la rue. Mais... Voilà le message que nous voulions simplement faire passer.

Nous défendons la liberté d'expression pour toutes et tous, pour tous les mouvements. Et comme l'a rappelé Ambre, nous avons toujours eu un engagement métropolitain mais aussi politique. Nous nous sommes toujours exprimés sur des sujets de société, d'actualité, etc.

Il n'en reste que dans le cadre de l'université, nous défendons les étudiants et nous n'avons jamais fait de distinction que ce soit sur un critère racial ou sur un critère religieux pour que tel ou tel étudiant soit traité différemment. Voilà.

Je vous remercie.

Le Président.- Très bien. Merci.

Je vais ensuite donner la parole à Monsieur Rollin et ensuite, moi, je ne souhaite pas que ce CA devienne une tribune politique d'une manière ou d'une autre. Donc chacun a répondu.

Ensuite, si vous voulez continuer la discussion entre vous, en dehors du CA, ce sera très bien, mais je crois que là-dessus on clôturera le débat.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui. Je suis tout à fait d'accord avec vous Monsieur le Président parce que je crois qu'il faut séparer deux choses : ce qui relève de l'UNI et ce qui relève en tant que représentant siégeant au conseil d'administration de notre université. Si à un moment ou à un autre il y avait des propos de ses membres qui seraient répréhensibles, là, on aurait peut-être, le CA, à se positionner. Mais sur la question Génération Identitaire, c'est un autre souci.

Surtout que, vous avez bien vu, notre ministre s'attaque de l'autre côté à un certain nombre de structures, donc je me suis particulièrement senti visé puisque...

Ce n'est pas moi qui va défendre l'UNI, nous sommes quand même très, très éloignés entre l'UNI et, je pense, le SNASUB, il y a plus qu'un fossé, je dirais qu'il y a des montagnes à franchir, un certain nombre de cols. Donc voilà.

Mais c'est vrai qu'il y a la liberté d'expression à respecter. On ne peut pas d'un côté... La CPU et un certain nombre de membres, demander à la ministre de retirer ses propos sur les islamo-gauchistes et en même temps condamner un certain nombre de prises de parole, même si on n'est pas du tout d'accord, je le rappelle, je ne suis pas... Je ne cautionne pas du tout (*mots inaudibles*) de l'UNI, vous le savez bien. Je ne suis pas du tout du même côté de l'échiquier. Donc voilà, je pense qu'il faut bien mesurer.

Je pense que ce qui peut-être relève du conseil d'administration, c'est si un de ses membres, du conseil d'administration, venait à porter des propos qui seraient contraire à l'éthique de l'université.

Le Président.- Je vous propose d'en arrêter... De clore ce débat-là et de ne pas y revenir, alors sauf circonstance évidemment qui nécessiterait que les affaires universitaires s'y penchent.

Mais je crois que chaque institution a son périmètre d'action et le nôtre est universitaire, pas politique, très clairement. J'affecte de ne pas préciser, moi, faire de politique.

Je suis un citoyen comme les autres. Je vais voter mais je ne porte pas de parole politique et je ne veux pas porter une parole politique autre qu'universitaire bien entendue et bien comprise. Voilà.

Est- ce qu'il y a d'autres questions diverses ? Très bien.

Écoutez, je vous remercie en tout cas pour la qualité des échanges, ce conseil d'administration nous aura permis d'aborder des sujets pas seulement polémiques mais aussi des sujets d'avenir et des sujets qui montrent que malgré la crise, l'université de Bourgogne est une université extrêmement dynamique et qui, je crois, est vraiment sur un chemin vertueux, tant mieux. Et ce n'est pas un satisfecit personnel ou pour mon équipe parce que je ne m'attribue pas et je ne nous attribue pas ce mérite, je le rends à ceux à qui il appartient c'est-à-dire à l'ensemble de la communauté. Voilà.

Merci à vous toutes et à vous tous.

Je vous souhaite une excellente soirée et puis à très bientôt parce que je crois qu'on se voit courant mars pour des discussions beaucoup plus financières, cette fois-ci.

Merci à vous, bonne fin de journée.

Au revoir.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30.

Le Président



Vincent THOMAS